

PARIS-CENTRE

Seizième année. — N° 5.662

ALONNEMENTS:	LE MOIS	TROIS MOIS	UN AN
Nièvre et limitr...	44.00	125.00	1300.00
Autres départem...	52.00	138.00	1500.00
Union postale...	82.00	230.00	2200.00

TELEPHONE: 247 & 248

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames) : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTE CHEQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 57

DIMANCHE

24

AOUT 1924

LE BON VOULOIR DE L'ÉTRANGER

La France est-elle portugalisée ?

Y a-t-il encore une France libre ? On peut se le demander quand on voit les airs de matras insolents que les Anglais se donnent à notre égard.

La publication de la lettre de M. Mac Donald sur l'évacuation de la Ruhr était déjà raide. Elle proclamait *urbi et orbi* que l'Angleterre n'admet pas le délai d'un an. Elle posait sans vergogne le chantage, en déclarant que la prolongation de l'occupation met en péril non seulement le plan Dawes, mais les accords de Londres. Cela ne signifie rien, si cela ne veut pas dire que les Anglais s'arrogent le droit d'accabler les conventions si péniblement établies au gré de leur fantaisie.

Nous avons encaissé le coup. Bien mieux, les chefs du gouvernement français sont intervenus pour contenir les protestations et se faire les défenseurs de la correction britannique. Vous pensez si ces bons amis en ont pris à leur aise.

M. Snowden s'est fait interviewer par le *Manchester Guardian* pour déclarer que la France a exigé des modifications absolument abusives du plan Dawes. Le programme des livraisons en nature et la possibilité d'investir en Allemagne les capitaux qui ne peuvent être transférés sont dénoncés comme contraires au droit et aux intérêts britanniques. Les Allemands sont avertis que ces clauses ne comptent pas pour l'Angleterre. On peut donc les violer impunément. Et vous vous étonnez du redoublement d'arrogance des nationalistes du Reich !

Le premier interview de M. Snowden passe comme une lettre à la poste. Alors il en vient un second dans *Evening News*. Un troisième, dit-on, dans le *World* de New-York. Cette fois, le chancelier de l'Échiquier dévoile son jeu. La France a la prétention d'être l'Allemagne un traité de commerce avantageux. L'Angleterre ne saurait l'admettre, car ce serait son industrie qui paierait les frais de l'arrangement.

En fait de mise en intelligence, il est difficile, pensez-vous, d'aller plus loin. Assurément. Mais il y a quelque chose de pis que la tutelle imposée, c'est la tutelle acceptée. Retenez ceci :

Dès qu'il a eu connaissance des déclarations de M. Snowden, le *Daily Express* a télégraphié à M. Mac Donald, dans sa législature de Lissieux, pour lui demander son avis. Qu'a répondu le chef du gouvernement travailliste, M. Mac Donald, dont M. Herriot ne se lasse pas d'exalter la franchise et la modération. M. Mac Donald a répondu ceci :

« Pour ce qui est du traité de commerce, les bureaux britanniques intéressés ont été invités à présenter des rapports et M. Herriot a promis de me communiquer les propositions qu'il fera à l'Allemagne pour que je puisse présenter mes observations ».

Vous avez bien lu. Le chef du gouvernement français s'est engagé à solliciter l'autorisation de l'Angleterre pour remplir une des prérogatives les plus élémentaires de la souveraineté : la conclusion d'un traité de commerce. La France ne peut même plus régler ses affaires commerciales sans le consentement préalable de la Grande-Bretagne. Si ce n'est pas là un véritable régime de protectorat, c'est que les mots n'ont plus de sens. On ne turquifiera pas l'Allemagne, mais la France est « portugalisée ».

Ne se trouvera-t-il pas au Parlement une voix pour féliciter cette indignité et la jeter à la figure de l'homme qui livre son pays à l'Angleterre. Telle est la mentalité déférente de M. Herriot, qui ne se rend pas compte d'une pareille humiliation. Mais n'y a-t-il plus dans les représentants du pays la conscience de cette honte. S'il en est ainsi, les Anglais nous feront passer par un petit chemin qui ne sera pas fleur de roses.

SANT-BRICE.

Notre principe est de n'imposer la loi à aucun peuple, mais un principe antérieur à celui-là est d'empêcher qu'aucun peuple ne nous l'impose à nous-mêmes. Or ce nous l'impose à nous-mêmes la loi que de souffrir qu'on nous enlève les moyens de défendre efficacement nos frontières.

Il est donc évident que, si nous ne pouvions éprouver de pareils malheurs sans froisser les intérêts de quelques-uns de nos voisins, ce ne serait pas une injustice de le faire; ce serait un devoir rigoureux.

Lazare CARNOT.

Il meurt pendant qu'on l'ampute

Toulouse, 23 août. — Hier à Boulouch (Gers), pendant le battage du blé, Marcel Fourgaing, 20 ans, ayant voulu vérifier l'état des coussinets d'une machine, engagea un pied dans l'engrenage du battage. Sa jambe fut entraînée et il fut horriblement déchiqueté. Transporté à l'hôpital de Lectoure, le malheureux mourut pendant

LES ACCORDS DE LONDRES DEVANT LA CHAMBRE

M. Louis Dubois fait l'historique de la C.D.R. et compare sa vie d'hier à sa mort d'aujourd'hui

M. Reibel rappelle que M. Herriot, partant pour Londres, s'était engagé à rapporter de la-bas des garanties de sécurité et de réparation et à ne pas laisser poser la question de l'évacuation de la Ruhr

Paris, 23 août. — M. Painlevé occupe ce matin le fauteuil présidentiel de la Chambre. Les députés sont assez nombreux, mais moins bruyants que la nuit dernière. M. Louis Dubois, ancien président de la C. D. R., dit le rôle joué jusqu'ici par cette dernière et l'attente qu'elle a subie du fait de l'adoption du plan Dawes à Londres. Il rappelle que la C. D. R. a été instituée en vertu de l'article 233 du traité de Versailles et qu'elle est constituée par l'ensemble des gouvernements signataires du traité, dans un but bien déterminé.

« Elle devait comprendre 5 membres, dit M. Louis Dubois, mais les États-Unis n'ayant pas ratifié le traité, elle n'est plus composée que de 4 membres. C'est ce qui, dès le début, a mis en défiance certains de nos alliés qui tenaient moins que le rapporteur général fut toujours un Anglais. De plus, en cas de partage de vote, le président a le droit d'émettre un second vote ».

« Il suffit donc que le délégué français ait avec lui un autre délégué pour l'emporter à la majorité. C'est là un nouveau grief que l'on adresse à la C. D. R., et pourtant il ne fut que très rarement fait usage de cette prérogative. M. Louis Dubois rappelle que toutes les décisions importantes prises pendant les deux ans et demi qu'il a présidé la Commission ont été prises à l'unanimité, notamment en ce qui concerne la constatation des manquements. On a craint cependant, dit-il, que la voix du président français puisse précipiter l'Europe entière dans les aventures les plus redoutables. Dans les faits, rien n'a justifié ces craintes... »

L'orateur soutient qu'il est très important qu'il ne soit pas porté atteinte à toutes les attributions de la C. D. R., en vertu desquelles l'Allemagne doit s'incliner sans discuter. On applaudit au centre et à droite.

« On dirait que cette obligation est très dure pour elle, fait remarquer M. Louis Dubois, mais il a été beaucoup plus dur pour les alliés de perdre ces millions d'hommes. Il a été beaucoup plus dur pour la France d'avoir à relever ses dix départements dévastés. »

Un incident

Mais le beau calme qui, depuis l'ouverture, a présidé à la discussion, ne dure pas. Comme M. Louis Dubois dit que la France a payé plus qu'elle n'a reçu de l'Allemagne et reproche à M. Herriot d'avoir prétendu que le gouvernement précédent n'avait rien ou presque rien obtenu de cette dernière, la gauche proteste, et c'est un vacarme de tous les diables.

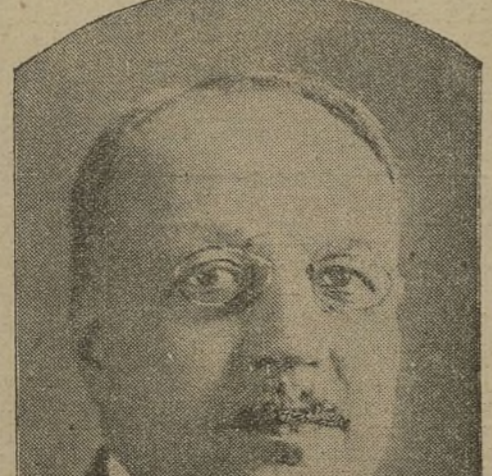
M. Louis Dubois prend alors son dossier et quitte la tribune.

L'incident se prolonge. M. Painlevé suspend la séance. Sur les instances du président de la Chambre et de M. Herriot, M. Louis Dubois consent à remonter à la tribune, et il continue son discours.

La séance continue cet après-midi.

M. Reibel a la parole

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 heures 15, sous la présidence de M. Painlevé. M. Reibel a la parole. Répondant à une critique que fit hier, M. Blum, du précédent cabinet, il dit que :



M. REIBEL

le plan Dawes, qui est présenté comme un acte de paix, est issu directement de la politique d'occupation. Le gouvernement de M. Herriot, dit-il, n'a eu qu'à se préoccuper de la mise en exécution du plan Dawes, alors qu'il avait retardé pendant comme sien accord de Londres. Or, je suis fidèle au plan Dawes, mais je désapprouve les accords parajurés.

M. Bedouce veut faire alors de l'obstruction, mais M. Reibel, énergique, ne le lui permet pas. Comme M. Bedouce veut insister, M. Reibel fait mine de plier sa serviette et de vouloir quitter la tribune.

« Je ne suis pas d'humeur, s'écrie-t-il, à supporter la dictature de quelqu'un ».

M. Bedouce est médusé et M. Reibel peut poursuivre :

« Le précédent gouvernement avait accepté



M. HERRIOT à la tribune (au-dessus de lui, le président M. PAINLEVÉ) Phot. Meurisse Cl. Paris-Centre

prendre, ultérieurement, au cas où l'Allemagne viendrait à se dérober de nouveau, l'exploitation économique de la Ruhr, et, pour l'instant, y maintenir l'occupation militaire. Quand le président du Conseil est parti pour Londres, il s'était engagé à rapporter de la-bas des garanties de sécurité et des garanties de réparations et à ne pas laisser poser la question de l'évacuation de la Ruhr.

L'orateur se montre sévère sur le chapitre des prestations.

M. Herriot tente alors de rejeter sur le gouvernement Poincaré la faute originale, et veut établir que les accords de Wiesbaden n'ont pas été soumis au Parlement, ce qui lui attire de la part de M. Reibel, un démenti catégorique.

M. Reibel précise, en effet, avec preuves à l'appui, que les accords de Wiesbaden ont été soumis aux commissions compétentes.

Puis, reprenant une clause après l'autre, M. Reibel ne laisse rien dans l'ombre, malgré les efforts de la majorité pour couvrir sa voix.

L'abandon du gage de la Ruhr

M. Reibel en arrive à l'évacuation de la Ruhr.

« Nous sommes entrés dans la Ruhr, dit-il, pour prendre un gage, une garantie contre le mauvais foi allemand. L'intérêt de rester dans la Ruhr, c'est que nous pouvons, le cas échéant, reprendre l'exploitation directe du gage. M. Herriot, sous la pression de ses amis, a abandonné cette garantie. M. Herriot, — il est vrai que je gouverne avec le cartel des gauches, mais mes amis m'ont laissé faire mon devoir. — Est-ce que le gouvernement, demande alors M. Reibel, a tenu compte, dans sa décision, des avis du maréchal Foch. M. Herriot, — j'ai trop de respect pour le maréchal Foch pour le mettre ici en cause. Les responsabilités prises incombent seules au gouvernement. C'est faire l'aveu que la question de M. Reibel est embarrassante. M. Reibel aborde ensuite la question du prochain traité commercial avec l'Allemagne. Il s'étonne que M. Herriot se soit cru obligé d'instruire M. Mac Donald des négociations entamées avec les délégués allemands. — Il est exact, avoue M. Herriot, qu'à Londres nous avons posé, avec l'Allemagne, la base de cet accord. À ce point, renseigné le gouvernement anglais. Quelques mots encore sur le problème des dettes interalliées et M. Reibel a fini. Il ne votera pas les accords de Londres. »

M. Louis Marin

La tribune est alors occupée par M. Louis Marin. Il ne se dissimule pas les difficultés de telles négociations, pas plus que les responsabilités encourues par le Gouvernement précédent. Mais il ne peut croire que l'accord de Londres soit le grand succès que l'on a crié.

« L'abandon de la Ruhr, dit-il, est un sacrifice considérable. Un autre grand sacrifice est représenté par les modifications apportées au pouvoir de la C. D. R. Nous y perdons la majorité dont nous étions assurés. M. Marin ne met pas un grand espoir dans le pacte de garantie. En une série de digressions, il regrette l'effacement du traité de Versailles. »

On fait parler le maréchal Foch et le général Nollet

« Mais enfin, interrompé le président du Conseil, vous avez été un ministre du plan Dawes, vous l'avez accepté, vous l'avez accepté aussi que les Allemands en discuteraient les clauses. On prétend que j'ai compromis la sécurité de la France. Je donne la parole au général Destèbe, qui vous fera connaître l'avis du maréchal Foch. Le maréchal Foch, dit le général Destèbe, a toujours déclaré que la Ruhr n'intéressait pas la sécurité de la France. Il a dit aussi que pour l'évacuation des pays rhénans, il s'en remettait aux clauses du traité. J'ajoute, dit le général Nollet, que je donne mon approbation complète à la politique du président du Conseil. M. Marin conclut en formulant l'espoir que notre peuple, qui fut toujours le représentant de la justice, et du droit, aura la paix qu'il mérite. (Lire la suite en page 2) »

LE FRANC BAISSE

Paris, 23 août. — Le dollar et le livre non cotés aujourd'hui atteignent ce matin à 11 heures les cours suivants : dollar,

LA POLITIQUE DES MARES STAGNANTES

Par 232 voix contre 52 sur 264 votants le Sénat se prononce en faveur du scrutin uninominal

Paris, 23 août. — La séance du Sénat est ouverte à 14 h. 45, sous la présidence de M. de Selves.

MM. Chautemps et Gérard sont au banc du gouvernement.

On adopte tout d'abord le projet ouvrant un crédit de 100.000 francs pour la participation de la France à l'exposition de Gand.

Puis le Sénat aborde la discussion de la proposition tendant au règlement du scrutin uninominal, pour l'élection des députés. M. Soulié, rapporteur, a la parole.

« Le sénateur de la Loire fait une vive critique du mode de scrutin actuel, puis, reprenant, au nom de la commission, une proposition venant de la Chambre, tendant à justifier le mandat de 6 ans, avec le renouvellement par tiers. »

« Le développement de l'économie de la proposition dont il est l'auteur, et qui a pour objet le scrutin uninominal, pour l'élection des députés. M. Gourjus vient défendre la représentation proportionnelle véritable, qui reste à son avis la représentation de l'avenir. »

Pour M. Monténiel, le scrutin uninominal est la lutte entre les hommes, et le scrutin proportionnel est la lutte des idées.

« La proportionnelle, dit-il, est le seul mode de scrutin qui donne à chacun ce qui lui revient de sa part de souveraineté. »

« Le scrutin d'arrondissement, réplique M. Chéron, est plus simple, plus clair qu'un système dont on peut dire que beaucoup d'électeurs n'y comprennent rien. »

Puis M. Jeanneney président de la commission, intervient :

« Notre pays, après de chères, réclame unanimement le scrutin uninominal. Il faut que ce désir soit réalisé le plus tôt possible. »

Le ministre aborde ensuite la tribune.

« En revenant au scrutin d'arrondissement, dit-il, le Sénat ne fera que continuer la grande tradition républicaine. »

Après les interventions de MM. Jossé et Delahaye, la discussion générale est close.

L'article 1^{er} est adopté ainsi que les articles 2 à 5. L'article 6 est adopté, après la disposition d'un amendement de M. Chéron prévoyant la réintégration des sièges vacants par le tirage au sort.

L'article 7 est adopté. L'ensemble de la proposition est adopté au scrutin public par 232 voix contre 52 sur 264 votants.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet adopté par la Chambre, autorisant la ville de Paris à contracter un emprunt de 300 millions de francs, en vue de la construction d'habitation à bon marché.

M. Honorat critique la méthode qu'on veut suivre pour réaliser ce projet.

Après une intervention de MM. Strauss et Dossol, le ministre dit que le projet a pour but de permettre à la ville de Paris une extension indispensable. Il faut en terminer.

Après une courte intervention du rapporteur de la commission des finances, le projet est adopté.

Le Sénat adopte des projets secondaires et s'ajourne à mardi matin pour la discussion des accords de Londres et le traité de Lausanne.

La séance est levée à 19 h. 35.

Les hirondelles s'en vont Est-ce déjà l'automne ?

Les hirondelles n'ont pas de calendrier. Elles s'en vont déjà pour des cieux plus cléments, oubliant, sans doute, qu'au nord il y a fini l'effeuillage des trente pages de ses éphémérides.

« Il pleut, les feuilles tombent, le ciel, qui devrait être bleu, s'obstine à se couvrir comme si l'on était en novembre ! Est-ce à de tels signes, si mélancoliques, que les hirondelles ont cru reconnaître que c'était déjà l'automne ? »

« Il nous reste encore une espérance, c'est que leur jugement ne soit pas infallible. Les hirondelles parlent... »

« Tâchons de nous consoler en nous rappelant le vieux proverbe : Après la pluie, le beau temps. »

« Espérons que celui-ci se décidera enfin à nous revenir, et ramènera avec lui les hirondelles joyeuses fernières des beaux jours d'été. »

MARS... EN CAREME

Le mauvais temps règne sur la planète sœur

Londres, 23 août. — Ce matin, M. Norman Edwards, directeur du *Popular Wireless*, a fait une expérience destinée à recevoir un message possible de la planète Mars par T. S. F. Il fait usage d'une installation pouvant recevoir des ondes de 30.000 mètres de longueur.

Une tempête de neige ?

A en croire le professeur Trumpler, de l'observatoire de Lick, le temps sur Mars ne serait pas meilleur que sur la Terre. Selon le correspondant de *l'United Press*, à New-York, M. Trumpler aurait, en effet, observé, que l'hémisphère sud de Mars passe par une période glaciale, ajoutant qu'une nappe blanche s'étend de la zone antarctique jusque près de l'équateur. Le professeur admet que ceci pourrait être le résultat d'une tempête de neige.

EN MEMOIRE DES HEROS MORTS

Paris, 23 août. — Le général Tillon, commandant la 2^e brigade de cuirassiers, représentera le gouvernement à la cérémonie organisée à l'Arc de Triomphe, le dimanche 24 août, à 18 heures, par la Fédération des volontaires étrangers au service de la France, en mémoire de ses héros tombés au champ d'honneur.

Pour sauver nos routes du Centre

Au point où en sont les travaux du comité d'action et de défense de la route, il importe de bien préciser ce qu'il veut et ce qu'il comporte.

Ce qu'il veut : posséder — comme dans les départements voisins — des routes praticables aux voitures automobiles, parce que dans un avenir prochain, celles-ci éviteront complètement la région et feront un détour, si les routes demeurent mauvaises. Son programme est simple et logique : nos impôts ont été augmentés de façon sensible pour permettre d'entretenir les routes en bon état, il faut que les routes soient en bon état.

Il y a dans la Nièvre 75 kilomètres de routes nationales, beaucoup moins que dans d'autres départements. Nous ne nous occuperons point pour le moment de savoir pour quel motif l'effort nécessaire n'a pas été fait, de même nous ne laisserons point dévier le débat en des questions accessoires, comme de discuter sur les réparations défectueuses qui ne tiennent pas, ou les diverses manières d'envisager les réfections pour la solidité du sol. Le rôle de donneur de conseils ne nous sied point, nous avons affaire à une administration, qui, du fait de ses titres, doit avoir la compétence nécessaire; et, du fait de ses fonctions, l'expérience voulue. « Pour le moment », nous attendrons qu'elle se mette à l'œuvre.

Nous savons qu'un crédit important vient d'être mis à sa disposition : nous attendons qu'elle indique comment elle compte l'employer et quel est son programme de travaux.

« Le besoin de demain consistera pour nous qui sommes les intéressés, à surveiller l'emploi de ces crédits afin que les mots : incurie et gaspillage ne soient point prononcés. »

Mais, aujourd'hui, nous devons rester très fermement unis sur le terrain suivant : dénoncer toutes les routes malades, à l'aveugle et non seulement l'intérêt particulier des usagers de certaine portion impraticable de la route n° 7, mais bien plus l'intérêt général de tous ceux qui roulent... et sont roulés.

C'est pour cela que la signature des feuilles de pétition est indispensable. Le nom de celui qui voit la route passer devant sa porte s'y trouve placé entre ceux d'automobilistes de passage victimes des fondrières et des cahots, dont l'opinion doit pouvoir faire poids. Les observations qu'accompagnent souvent les signatures présentent aussi un caractère d'intérêt qui ne doit pas être négligé. Et ces listes de pétitions peuvent comprendre non seulement automobilistes, mais cyclistes, conducteurs de voitures à chevaux, piétons même, en tout cas, commerçants profondément lésés par cet état de choses qui n'ont pas d'autes.

« Si la remise des feuilles de pétitions doit constituer un geste platonique, nous saurons quelles seront les personnes à convoquer alors pour continuer l'œuvre commencée. »

Car nous ne nous arrêterons point sur ce chemin, sur ce mauvais chemin, l'affaire a trop d'importance pour notre département et pour notre région — et le comité d'action et de défense — voilà ce qu'il compte faire — et deviendra permanent, avec le but suivant : surveiller l'état de nos routes et l'action de ceux qui en ont la charge.

« Vive la route ! »

Le Comité de défense des intérêts de la route se réunira à « Paris-Centre », le lundi 25 août, à seize heures.

Les groupements ou personnalités lésés dans leurs intérêts sont cordialement invités à cette séance.

L'HOMME QUI A SURVOLÉ LE TOIT DU MONDE

Pivolo fait, dans Paris, une entrée triomphale

Paris, 13 août. — Paris a fait, ce matin, à Pivolo d'Oisy et à Besin, un accueil d'enthousiasme.

Dès 9 heures, les abords de la gare de Lyon étaient noirs d'une foule impatiente qui cherchait à découvrir les moindres accès lui permettant de pénétrer sur le quai où, tout à l'heure, allaient débarquer les héros du raid merveilleux.

Sur le quai, journalistes et photographes en bataillons pressés entouraient toutes les personnalités de l'aviation civile et militaire, venues apporter aux deux glorieux aviateurs l'hommage de leur admiration.

M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, se promenait de long en large, accompagné du général Dumasnil, directeur de l'Aéronautique, et du colonel aviateur Équiant.

Réunis par petits groupes, on reconnaissait le colonel de Gons, M. Simouret, chef du cabinet civil de l'Aéronautique, le commandant Brulé, le général Z. Ohira et le capitaine Yasuda, attachés militaires de

jette un éclair brusque, et l'on déboucha dans la cour d'arrivée. Là, c'était du délire. « Pivolo », Besin, n'étaient plus, ils sont littéralement portés par une foule qui clame son admiration à pleins poumons. C'est une bousculade frénétique, « Pivolo » protégé M. Laurent Eynac. Le général Dumasnil cherche à préserver Mlle Pelletier d'Oisy et Besin, littéralement, « chassés de vive », à ouvrir le chemin dans le flot humain.

« Vive « Pivolo », Hurrah. Bravo. Chic. Chic tyé ! toutes les exclamations de bienvenue se croisent dans l'air où crépitent les bravos. Aux fenêtres des maisons voisines, des mouchoirs s'agitent, des acclamations répondent à celles parlées de la rue. »

Pas à pas, on gagne la sortie. La barrière de bois de la douane craque et oscille sous la pression de la foule. Dans un dernier effort, Pelletier d'Oisy, sa femme et Besin, parviennent à se réfugier dans une auto qui garnie de groupes humains, réussit lentement à grands coups de « clacson », à se dégager.



PIVOLO (à droite), BEZIN (à gauche); dans le médaillon: M. LAURENT EYNAC. En bas: la foule massée dans la Cannetière, attend à Marseille le passage de Pivolo. Phot. Rot Cl. Paris-Centre

L'affaire Galou marque un temps d'arrêt

Agon, 23 août. — L'instruction de l'affaire Galou subit un temps d'arrêt pour attendre le résultat des commissions rogatoires.

Le juge d'instruction se dispose à vérifier particulièrement, parmi les nombreuses lettres reçues, au sujet de cette affaire, celle de Mme Desmarais, demeurant à Fontenay-le-Comte, qui reçut il y a quelque temps cette dernière avait 18 ans, et que, très tendre et très affectueuse, elle souffrait de se voir délaissée et rudoyée par sa mère.

NOUVELLES BREVES

« A Salles-du-Salat (Haute-Garonne), le vaurien Miquel manœuvrait un wagon chargé et fut si fortement coince contre un autre wagon qu'il fut tué sur le coup. »

LIRE EN PAGE 2 :

Nos informations de Dernière Heure.

EN PAGE 3 :

L'infanticide de Saint-Amand est arrêté.

Les Fêtes d'aujourd'hui au Châtelet, à Saucerie, à Commeny, aux Aix-d'Angillon.

EN PAGE 4 :

Programme des fêtes d'aujourd'hui à Moulins-Engilbert, Clamecy, Pougy, et Chateau-Chinon.

La Fontaine des Fées, par notre collaborateur Gui.

DERNIERE HEURE

TROISIEME EDITION ***** QUATRE HEURES DU MATIN

M. Herriot tente de justifier devant la Chambre ses abandons à la conférence

(Suite de la page 1)

M. Herriot monte alors à la tribune pour répondre aux divers interpellateurs.

« Je me garderais, dit-il, de tout dire au sujet de la conférence de Londres, à un moment que je n'ai pas construit. Il faut dire au pays la vérité, il faut lui faire confiance. Je suis allé à Londres pour essayer de mettre en œuvre le plan Dawes, accepté par le gouvernement britannique ».

Pour finir à cette mise en œuvre le problème de la sécurité et des dettes, quels moyens avions-nous ? Aucun.

Pour les manœuvres, si l'Allemagne n'exécute pas ses engagements, il y aura action judiciaire et en cas de rupture de cette action, il est entendu que la France garde son droit d'action isolée.

La Commission des Réparations a été modifiée. Il est exact qu'on y a introduit un Américain.

Quant aux pouvoirs de la commission, c'est en vertu du Traité qu'ils ont été modifiés.

Aussi bien, peut-on se plaindre de l'introduction du principe de la majorité au sein de la commission pour la déclaration des manquements de l'Allemagne. Qui nous dit qu'il en ait été ainsi dans les 37 années qui vont suivre.

Mais l'essentiel du plan Dawes, c'est que l'Allemagne aura sa banque contrôlée, ses chemins de fer seront concédés, son budget devra comporter une série de prélèvements au profit des alliés, une partie de son industrie est donnée en gage.

On permet à l'Allemagne de vivre, on lui permet de réparer ce qui est nécessaire, on lui permet de reprendre sa place économique en Europe.

Devent une Chambre aux deux tiers absente

Devant une Chambre aux deux tiers absente, et dont le reste dissimulé à peine sa lassitude, le président du Conseil tente de justifier sa politique.

« J'ai abordé, dit-il, la question des dettes avec M. Mac Donald, le lui ai dit : « Nous avons signé à Paris un accord de principe », il m'a répondu : « Suis-je un homme à abandonner une parole ? »

« Le problème sera examiné dans une conférence prochaine ».

Pour la question de la sécurité, M. Herriot dit que l'intérêt de la France pour assurer sa sécurité, c'est de se mettre dans son droit sur tous les problèmes.

« J'ai vu même la France dans son droit, dit-il. Notre sécurité est réglée par le traité, il est ce qu'il est ».

La parole n'a pas été tenue

On nous avait promis des paquets de garantie en échange de l'abandon de la frontière du Rhin. La parole n'a pas été tenue.

Quant à la Ruhr qui est restée insoumise, des lettres de menaces si je l'abandonnais. La question de cette évacuation a été posée à Londres. Je ne l'ai pas cherchée. Je voulais régler cette question, mais on m'a fait des objections de textes, on m'a produit des papiers dont je voulais démentir les yeux. Cela m'a été impossible.

El M. Herriot conclut :

« Le plan Dawes ne résout pas toutes les difficultés et ne relègue pas la paix définitive en Europe. La paix, il faut la mériter. Travaillez, y compris les paroles, à sortir du chaos, dissipez la confiance et l'attente sous les masques de la guerre ».

Les accords de Londres, vous pouvez les ratifier ou garder le statu quo, mais la rupture de ces accords, ce sera l'obligation de reprendre l'action isolée, il faudra revenir à la politique de la Ruhr et à celle de la coercition.

Le gouvernement qui vous a apporté ces accords ne croit pas avoir remporté une grande victoire, il a fait ce qu'il a pu.

Il est 21 h. 30, la Chambre s'accorde une heure pour dîner.

La séance de nuit

A 22 h. 50 la séance est reprise.

La parole est à M. Thomson qui, au nom du parti de M. Herriot, demande l'affichage du discours du président du conseil.

Conformément au règlement, il sera statué sur cette proposition à la prochaine séance, où l'on statuera, espérons-le, sur les économies à réaliser.

Puis c'est M. Klotz qui intervient dans le débat.

« Je demande, dit-il, au président du conseil de nous faire connaître quelle pourrait être la conséquence du rejet par le Reichstag des accords en question ».

« Je ne suis pas ce que soit toujours la France qui soit obligée de tenir sa parole quand les autres se débattent. Sur dix Allemands, huit seraient déjà de nos dérobés ».

« Nous importons donc de nous rendre compte que nous sommes n'importe quel refus par le Parlement allemand de voter les lois nécessaires après que les Chambres françaises auraient ratifié l'accord ».

M. Herriot répond :

« Si le parlement allemand ne vote pas les lois nécessaires, tout demeure en l'état et les accords de Londres seraient abandonnés ».

« Vos renseignements vous permettent-ils d'affirmer que le Reichstag se prononcera, demande M. Outrey ? »

M. Herriot fait une réponse de Normandie :

« Si le gouvernement allemand n'obtient pas les autorisations nécessaires, l'accord est nul et non avenu. Le Parlement n'a rien à s'en inquiéter, il aura simplement fait son devoir ».

Mais le plan Dawes constate M. Klotz réclame singulièrement notre créance.

« En l'état actuel des choses que pouvait faire d'ailleurs M. Herriot ? »

M. Herriot a cru devoir engager des conversations et il les a poussées à fond, il fallait arriver à la rupture ou à un accord.

Sous les réserves que je vais faire, je voterai la confiance au gouvernement.

M. Moutet s'écrit :

« Vous vous accordez à la majorité d'aujourd'hui alors que vous êtes le représentant de la politique que le pays a condamnée le 11 mai ».

M. Klotz rétorque :

« C'est faux. Le vote s'est prononcé contre le double décime et non contre la politique suivie jusqu'ici ».

« Il ne faut pas que le pays ait des déceptions au sujet des sommes que doit verser l'Allemagne ».

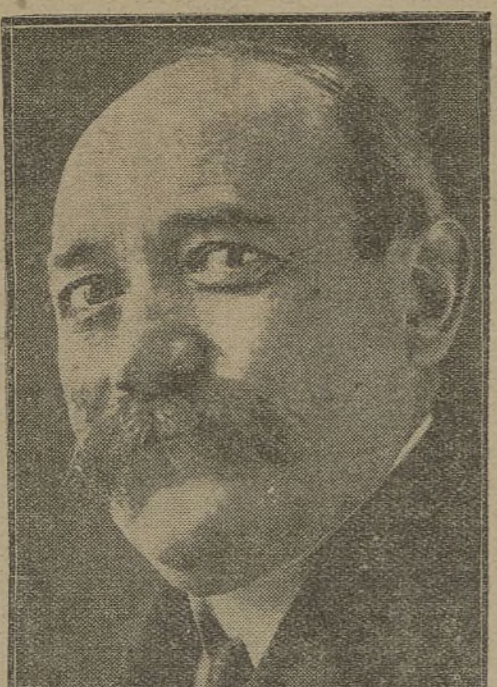
Pour ce qui est des dettes interalliées, nous ne demandons pas au président du Conseil qu'il règle cette question en quelques jours, mais nous lui rappelons que M. Mac Donald a pris un engagement formel et qu'il a fait remise à la Russie d'une dette dont le caractère n'avait rien de commun avec la nôtre qui fut contractée dans un intérêt commun ».

M. Klotz poursuit :

« Alors que les agents de Versailles a déclaré que les frais de guerre ne seraient pas réclamés à l'Allemagne, comment voudrait-on nous réclamer une dette qui a un caractère aussi sacré ».

Lors de la discussion du traité la commission se prononça pour l'annulation des dettes, mais le président du conseil, dans les Etats-Unis, s'empêcha de discuter un tel projet. Aujourd'hui encore, la question est des plus difficiles ».

Mais nous disions que puisqu'on a réduit la créance de la France, sa dette doit être dans les mêmes proportions ».



M. LE TROCQUER

« M. Le Trocquer, dit-il, a été nommé à la tête de la commission des réparations, et il est exact qu'on y a introduit un Américain. Quant aux pouvoirs de la commission, c'est en vertu du Traité qu'ils ont été modifiés. Aussi bien, peut-on se plaindre de l'introduction du principe de la majorité au sein de la commission pour la déclaration des manquements de l'Allemagne. Qui nous dit qu'il en ait été ainsi dans les 37 années qui vont suivre. Mais l'essentiel du plan Dawes, c'est que l'Allemagne aura sa banque contrôlée, ses chemins de fer seront concédés, son budget devra comporter une série de prélèvements au profit des alliés, une partie de son industrie est donnée en gage. On permet à l'Allemagne de vivre, on lui permet de réparer ce qui est nécessaire, on lui permet de reprendre sa place économique en Europe. »

Le mauvais temps en Angleterre

Violents orages et pluies torrentielles

Londres, 23 août. — Le mauvais temps est général en Angleterre : tempêtes, orages et pluies torrentielles ont causé d'importants dégâts dans plusieurs contrées.

A Twickenham, une maison a été détruite par la foudre, des places ont été presque couvertes par les débris de cheminées et de toitures et plusieurs rues ont été transformées en canaux. A Coventry, le coffre des signaux de chemins de fer a été mis hors de service par l'orage.

A Braintree (Essex) le tonnerre a réduit en miettes les fenêtres de 15 maisons. Un vieillard qui se tenait assis près d'une fenêtre a été projeté sous une table. Dans l'Est du Cheshire, plusieurs vaches ont été foudroyées et plusieurs centaines d'ares de champs de blé et de pommes de terre ont été inondés. Aux environs de Bristol, des touristes qui se trouvaient dans un autocar ont dû rester quatre heures sous une pluie diluvienne à la suite d'une panne.

Les réservoirs de la corporation d'Edimbourg ont enregistré une augmentation de 5 millions et demi de gallons de pluie en 14 jours.

L'affaire Quémener

viendra devant la Cour le 20 octobre

Morlaix, 23 août. — Par arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour de Rennes, Sézanne, l'inculpé de l'assassinat de M. Quémener, est renvoyé devant la cour d'assises de la Finistère.

L'affaire est inscrite au rôle de la date du 20 octobre.

LES VIRAGES MASQUES

Une automobile écrase une moto

Amiens, 23 août. — Hier après-midi, sur la route d'Amiens à Saint-Quentin, près de Pouilly, une automobile conduite par son propriétaire, M. Quincampoix, carrossier, demeurant à Saint-Quentin, qu'accablant ses employés, est entrée en collision, dans un tournant dangereux, avec une motocyclette conduite par M. Joseph Loquet, 23 ans, représentant du Progrès Commercial, à Amiens qui avait enroulé une jeune femme, née Louise Guzel, 22 ans, employée au service de la reconstruction d'Amiens. Mariés depuis huit jours, les époux Loquet faisaient leur voyage de noces.

Le choc fut formidable, le motocycliste fut tué net, la moitié du crâne emporté par la carrosserie de l'automobile. Sa femme fut projetée par dessus la voiture et tira net évanoui. L'automobile est complètement démolie, mais ses occupants ont été dégagés sans blessures graves.

L'aviateur Locatelli s'est-il égaré ?

Des recherches sont entreprises

Londres, 23 août. — Le secrétaire de la Marine des Etats-Unis a reçu cet après-midi, d'un croiseur américain un avis en date d'hier, disant que le bâtiment n'avait aucune nouvelle de l'aviateur Locatelli, qui y avait un brouillard épais à 217 milles du cap Farewell.

Les fonctionnaires de la Marine s'étonnent de recevoir si peu de détails sur le vol des aviateurs américains. Tout se borne à l'annonce de leur arrivée. Toutes les demandes urgentes pour des détails sont, jusqu'ici, restées sans réponse.

On espère que Locatelli aura pu atteindre la côte du Groenland en quelque endroit d'où il est impossible de communiquer.

Les autorités navales américaines ont ordonné à deux croiseurs de rechercher l'aviateur Locatelli à l'est du cap Farewell. Les croiseurs utiliseront un aéroplane du service de reconnaissance.

LES AVIATEURS AMERICAINS VEULENT REPARTIR IMMEDIATEMENT

New-York, 23 août. — « L'Associated Press » a reçu une dépêche disant que les aviateurs américains qui font le tour du monde, ont l'intention de partir immédiatement pour l'Inde en Indian-Harbour, dans le Labrador.

Cette dépêche ajoute qu'on est toujours sans nouvelles de l'aviateur italien Locatelli, mais qu'un vapeur danois aurait en effet le bruit d'un aéroplane au nord de Frederiksdal.

Un aviateur s'écrase sur le sol

Versailles, 23 août. — Hier soir, vers 20 heures, en expérimentant un appareil au-dessus de l'aérodrome de Buc, le pilote aviateur Emile Clément, 27 ans, par suite d'un virage trop brusque alors que son appareil se trouvait à 200 mètres de hauteur piqua du nez et vint s'écraser sur le sol.

On dégagna du reste de son appareil le corps de l'aviateur horriblement blessé. Transporté d'urgence à l'hôpital de Versailles, le malheureux succomba en cours de route.

Les pupilles évadés cambriolaient les trains

Blois, 23 août. — Ce matin, vers 5 heures, des employés de la gare de Salbris (Loir-et-Cher), sur la ligne de Paris à Toulouse, remarquèrent, qu'au cours de la nuit des vols avaient été commis dans le hall de marchandises, et que plusieurs wagons avaient été dévalisés et les colis qu'ils contenaient déplacés ou évanouïs.

De plus, le bureau de la Petite Vitesse avait été cambriolé. Les malfaiteurs, pour y pénétrer, étaient passés par une fenêtre. Au cours de l'enquête ouverte par la gendarmerie, on découvrit, dans un bois, près de la gare, un individu, qui dormait près de plusieurs bouteilles de liqueurs et de champagne et de boîtes de conserves vides.

Appréhendé, l'homme déclara se nommer Fontaine Marais, âgé de 19 ans, originaire de Villers-Marmery (Mame), pupille de la colonie pénitentiaire de La Motte-Beuvron, évadé avec un camarade et complice nommé Lerche.

Depuis le soir du 14 août, les deux fugitifs ne vivaient que de rapines. Les effets qu'ils portaient provenaient de vols commis dans les fermes. Ils se cachaient le jour dans les bois de Sologne, et ne marchaient que la nuit.

Le montant de leurs méfaits n'a pas encore été évalué. Lerche, qui n'a pas été retrouvé, est activement recherché.

LE PRINCE DE GALLES PART POUR L'AMERIQUE

Londres, 23 août. — Le prince de Gal-

LES CHOCOLATS DE MOSCOU

...ou le secret de l'accord anglo-soviétique

D'où nous tenons les révélations que nous allons faire ? — de la meilleure source officielle. Et nous attendons, sans crainte, les démentis que ces messieurs de Moscou ne nous enverront pas.

On se souvient de la singulière façon dont fut conclu le traité anglo-soviétique ; à peine venait-on d'annoncer la rupture avec les gens de Moscou, à peine venait-on prouvés à l'appui, de déclarer qu'il était impossible de signer une convention, commerciale ou politique, avec les Soviets, que le télégraphe transmettait au monde entier la nouvelle de l'accord anglo-soviétique. Que s'était-il donc passé ? Pourquoi ce brusque revirement ? Nous sommes en mesure de fournir, aujourd'hui, des explications complètes.

Le gouvernement anglais a obéi à un véritable ultimatum de Moscou. « Si vous ne signez pas, ont dit en substance les Bolchéviques, nous révélerons tout. Tout ? Qu'est-ce donc ? Ceci :

Par l'entremise d'une jeune femme, qui était allée récemment en Russie, dans un but soi-disant artistique, de nombreux et fort beaux bijoux russes étaient entrés en Angleterre. Ces bijoux, émeraudes, diamants, pierres précieuses, perles dont la beauté et le poids étaient remarquables, furent envoyés à six membres du cabinet de M. Macdonald qui, tous les six, font partie du comité directeur de Daily Herald. Ces bijoux singuliers étaient faits sous la forme de boîtes à bonbons, et chaque bijou se dissimulait à l'intérieur d'une guêpe de chocolat. On avait d'ailleurs tout soin d'en prévenir les bénéficiaires, pour qu'ils ne risquent pas de se casser les dents. Et aucun des honorables ne refusa l'envoi et n'en fit retour à l'expédition.

Aussi, quand Moscou déclara : « Signez, ou nous donnons les noms de vos six camarades qui ont reçu et gardé nos chocolats », que pouvait faire M. Macdonald ? Il signa !

Maintenant, nous proposons à Messieurs les députés qui ont l'honneur de ne pas siéger à gauche à la Chambre française, de répondre par ces mots chaque fois qu'un de leurs collègues bolchéviques prendra la parole : « Oui... Mais... Avez-vous reçu les chocolats de Moscou ? »

Pithiviers fête aujourd'hui les 100 ans de M. Brulin

Orléans, 23 août. — Le 24 août 1824, il y a juste 100 ans, naissait à Vitry-aux-Loges, M. Pierre Brulin, actuellement domicilié à Pithiviers, où la Fanfare municipale lui offrira une ambade, demain matin, et la municipalité lui remettra un objet d'art.

Le nouveau centenaire a fait son tour de France, à 17 ans, et a exercé le métier de charron jusqu'à 60 ans. Il a été pendant 45 ans, adjoint au maire de Mançray. Sa femme est morte en 1920, âgée de 97 ans.

M. Brulin, qui était jadis d'une force peu commune, a conservé une mémoire étonnante. Il n'a jamais fumé, ni pris, mangeant une vie très régulière et d'un sang modérément du vin et de l'alcool.

CONIES DE PARIS-CENTRE

Une gaffe policière

— Cependant...
— Vous savez, je n'aime pas les plaisanteries. Si c'est ma tête que vous voulez vous payer, il faut le dire, je vais vous faire fourrer au bloc.
— Mais...
— Encore une fois, silence, ne vous moquez pas plus longtemps de moi, ou sinon il pourra vous en cuire.
— Et refaisant d'un replonger davantage, le chien du commissaire se replonge dans sa lecture un moment interrompue.
— Au bout d'un quart d'heure, il releva la tête et appela un de ses subalternes en lui désignant le facétieux personnage qu'il avait précédemment interrogé.
— Voici un particulier qui se prétend coupeur de poils de lapins. Est-ce que vous connaissez, Nacet, une semblable profession ? Non, n'est-ce pas ? car elle n'existe point. Vous allez donc conduire ce mauvais farceur au violon, quand qu'un de vos camarades se rendra à l'adresse qu'il m'a donnée et gare à lui, s'il a essayé de tromper la justice. Je crains bien que nous ne nous trouvions en présence d'un greffier de la pire espèce.
— Le gardien saisit, non sans maintes précautions, le pauvre diable qui lui opposait d'ailleurs toute résistance et qu'il toisa alors avec un souverain mépris.
— Un des gardes partit aussitôt aux renseignements.
— Son absence fut de courte durée.
— A son retour, il avait l'oreille basse et l'air penaud.
— Sans mot dire, l'agent tendit un papier à son supérieur, lequel pâlit à son tour à vue d'œil en parcourant le document qui contenait la note suivante :
— André Namont, âgé de 51 ans, officier du Mérite Agricole, coupeur de poils de lapins, rue Saint-Maur, 357, employé au personnel d'environ 2.000 ouvriers dans ses diverses usines, tant en France qu'à l'étranger.
— Sapsist ! quelle gaffe j'ai commise ! ne put s'empêcher de murmurer le secrétaire du commissariat après avoir, à la hâte, consulté le rapport du brigadier de poste qui ne contenait d'autre chef d'accusation contre son prisonnier que d'avoir été pris au milieu d'un rassemblement.
— Il fit élargir sur le champ la victime de sa méprise, et avant de la remettre en liberté :
— Monsieur, lui dit-il, cette fois tu ton le plus respectueux, je vous supplie en grâce de vouloir bien m'excuser... je ne pouvais me douter, j'ignorais... Mon sort est entre vos mains. Dites un mot et ma situation est irrévocablement perdue.
— L'industriel sourit, lui tendit la main sans rancune et le rassura tout-à-fait en convenant que, somme toute, il avait rempli son devoir et que personne n'en serait instruit de cette petite mésaventure où il y avait eu, de part et d'autre, ainsi que pour que de mal, mais qui, d'ailleurs, n'était qu'un détail, outre qu'il était chef de ses grands chefs au trop zélé fonctionnaire.
— Celui-ci se confondant en salamalecs, reconduisit l'indulgent bonhomme jusqu'à sa porte.
— Le lendemain, pour unique punition, le héros de cette véritable histoire reçut une superce casquette en poils de lapins, du genre de celles qu'on vend dans le commerce sous le nom de casquettes de loutre, accompagnée d'un prospectus de la maison Namont.
— C'est un double souvenir que le destinataire

LES COURSES

SAMEDI A VINCENNES

Prix de Bayeux. — 1. Verzenay, M. L. Oly-Roederer ; 2. Voici, M. D. Victor-Hugo ; 3. Vulturb V, M. H. Céran-Maillard.
Pari mutuel : 22,50 et 9 ; 9 et 13,50.

Prix de Besançon. — 1. Amourette, M. Ariste Hemard ; 2. Vancouver, M. F. Clouffin ; 3. Whilhis V, M. H. Céran-Maillard.
Pari mutuel : 40 et 24,50 ; 22,50 et 11 ; 123 et 36,50.

Prix de Beauvais. — 1. Unieux, Mme D. Victor-Hugo ; 2. Upsilon V, M. H. Céran-Maillard ; 3. Tapis-Vert, M. A. Gavy.
Pari mutuel : 26 et 16,50 ; 18 et 8 ; 28 et 12.

Prix d'Arles. — 1. Tenlafeur, M. L. Bourgeois ; 2. Ruy-Blas, M. P. Godel ; 3. Redaïdaine, M. A. Dumont.
Pari mutuel : 11,50 et 7 ; 11 et 5,50 ; 14,50 et 5,50.

Prix Narquois. — 1. Valentino, M. L. Oly-Roederer ; 2. Audesmeurt, M. L. Oly-Roederer ; 3. Verneuil, M. L. Oly-Roederer.
Pari mutuel : 13 et 6,50 ; 10,50 et 5,50 ; 12,50 et 7.

Prix de Grenoble. — 1. Turqueville, M. G. Beauvois ; 2. Titano, M. C. Bertrin ; 3. Toulonrou, M. F. Laurent.
Pari mutuel : 89,50 et 57,50 ; 28,50 et 19 ; 16,50 et 9,50.

Prix de Jax. — 1. Palefroi, M. Vidal ; 2. Ratisbonne, M. A. Varillon ; 3. Tempête, M. L. Bisson.
Pari mutuel : 48,50 et 25,50 ; 18,50 et 9,50 ; 17 et 9 ; 22,50 et 10.

SAMEDI A DEAILLE

Prix des Géraniums. — 1. Nemo, comte de la Cimetière ; 2. Sartou, M. Roger Girche ; 3. Crislène, M. Sol Joël.
Pari mutuel : 37,50 et 17 ; 15 et 7,50 ; 15,50 et 10,50 ; 14,50 et 8.

Prix des Hortensias. — 1. Géométrie, M. J.-D. Cohn ; 2. Capote, Clément Hobson ; 3. Pall Mall, M. James Hemessy.
Pari mutuel : 29 et 18 ; 17,50 et 9 ; 14,50 et 21,50 ; 31,50 et 14.

Prix de la Plage Fleurie. — 1. Golden Hope, M. Jacques Wittoack ; 2. Casino de Paris, Mme L. Gallier ; 3. Cloud Burst, M. Jacques Wittoack.
Pari mutuel : 39,50 et 66,50 ; 19 et 12,50 ; 28,50 et 23,50 ; 12,50 et 6.

Prix des Bégonias. — 1. Mellisand, M. Léon Mantachoff ; 2. Vésuve, M. James Hemessy ; 3. Pompero, M. S. Luzzo.
Pari mutuel : 41 et 18,50 ; 20 et 10,50 ; 35 et 16,50.

Prix des Hélioportes. — 1. Le Revoyr, M. Leslie Carter ; 2. Tika, M. G. Guerland ; 3. L'Hirondelle, M. H. Poinsolet.
Pari mutuel : 58,50 et 29 ; 19,50 et 9,50 ; 33 et 10 ; 22,50 et 8,50.

AUJOURD'HUI A DIEPPE

Prix d'Enfer. — Astéroïde, Victor Thout ; Gyphe, Pierre Loiné ; My Lord II, Henri Blum ; Hydrogel, A. Massignan ; Bis, André Bahr ; St. Val-Picard, M. F. Ollier ; Huis Clos, E. Anabulotis ; Onice de Mer, Y. Clos Ass ; Marneque, André Durieux ; Nictelle XI, Marc Guencheim ; Don II, Henri Blum ; Daini II, Henri Blum ; Une Pensée, Gabriel Grolain ; Nictelle, Ed. Champenois ; Sour d'Avril, Henri Lapique.

Prix de L'Hotel Reine. — Sador, R. C. Dupuis ; Fulgurant, Baron M. de Rothschuld ; Maghzen, Jules M. Joseph ; Eloupe, Emile Vezlard ; Riviera, Adrien Wallat ; Laponie, Nicolas Ass ; Huis Clos, E. Anabulotis ; Dansour du Roi, Guy de Fécamp ; Vieux Fort, Théobald Théobald ; Mskover, Joseph Danton ; Nictelle XI, Marc Guencheim ; Louton II, Louis Pralé ; Ballyrack, Ed. Lanzier ; A l'Ordre, Emile Théobald ; Silver Gray, Pierre Gillet.

Prix Isaac Morel. — Samahit, M. V. Ollier ; Dorian Grey, Marc Guencheim ; Bayon Pierre Verrière ; Turbulent II, Georges Pellé ; B. de Neige VIII, Comte J. de Vienne ; Sédull III, Guy Pasteur ; Caillonneur, Baron Louis La Caze ; Décor II, Aquier-Bouffard ; Sidl Ibrahim, Fernand Corbouan ; Euphémie Jean Mangena ; Nictelle XI, Marc Guencheim ; Cressac, Louis Pralé ; Prince Storaiza ; Imposant III, Comte J. de Vienne ; Chute d'Or, Baron Louis La Caze ; Vieux Charles, H. Aquier-Bouffard ; Usager, François Chevillard ; Ordanche, Alfred Mangon.

Prix du Golf. — Pelabourg, Comte D. de Cabochères ; Imp. Eclair, Adrien Wallat ; Eclair, Arthur Bouchard ; Magally, Comte de Rivaud ; Trichinopoly, M. Ockhousen ; Etoile Filante, Marc Guencheim ; Saine, Tobie Bouchard ; Hindustan, Ed. Ved-Picard ; Strindvart, A. Elougan ; Beauvais II, E. de Nonbrou ; Amberg, André Boas ; Cressac, Louis Pralé ; Ronde Champêtre, Roger Moutier ; Salmaraz, Baron M. de Rothschuld.

STEEPLE INTERNATIONAL des GENTLEMEN-RIDERS. — Rustang, Comte J. de Vienne ; Dorian Grey, Marc Guencheim ; Samahit, M. V. Ollier ; Caillonneur, Baron Louis La Caze ; Bayon Pierre Verrière ; Turbulent II, Georges Pellé ; B. de Neige VIII, Comte J. de Vienne ; Primate, Comte Guy Le Coudeur ; La Main de Mass, Comte P. de Junilhat ; Red and Blue, Georges Pasteur ; Imp. Eclair, Adrien Wallat ; Vienne ; Chute d'Or, Baron Louis La Caze ; Pelage, J. de Bussac ; Nictelle XI, Marc Guencheim ; Tombola, François Chevillard ; Ténace, René Ballère.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 23 août. — Temps probable pour la région parisienne. — Temps incertain, ciel très nuageux avec éclaircies, averses et grains pouvant être orageux, chutes de grêle à craindre, vent O.-N.-O., 4 à 6 mètres, même température.

Pour le Centre. — Temps médiocre, ciel très nuageux avec éclaircies, averses et grains, pouvant être orageux, chutes de grêle à craindre, vent O.-N.-O., 4 à 6 mètres, même température.

Pour le Massif Central. — En tout et pour tout comme pour le Centre.

LE PARNET DU COMBATTANT

VOX CLAMANS IN DESERTO

Un lecteur de Paris-Centre s'étonne que j'aie laissé passer la date du 2 août sans dire un mot des concours qui revivraient cette date dans la mémoire des anciens combattants.

« Si je n'ai rien dit, n'est-ce pas que j'aurais trop à dire ? »

Le 2 août dernier, justement, l'Association des Anciens Combattants, dont c'était le tour de rallumer la flamme sous l'Anc de la République, a déposé sur la tombe du Poilu Inconnu, une couronne de fleurs avec cette inscription :

2 août 1914 — 2 août 1924
Quatre ans et demi de guerre
Cinq ans et demi d'armistice

Et voilà, condensée en une brève formule, toute l'histoire de ces dix dernières années ; une longue période de guerre, suivie d'une longue période de « climat de guerre ».

Mais nous, les combattants, ni la France, ni la nation victorieuse, ni le monde, n'avons touché le prix des sacrifices que, les uns et les autres, à des titres divers, avions consentis pour le triomphe du Droit.

Nombres sont les responsables de ce déplorable état de choses, mais les plus coupables sont les anciens combattants. C'est parce que nous n'avons pas su nous unir que notre force a été perdue, que la France et le monde s'en sont allés à la dérive.

« Est-il trop tard pour réagir ? Il n'est jamais trop tard. Mais que peut un homme seul criant dans le désert ? »

Jacques PENACON.

Revue de la Presse

L'Œuvre (en manchette) :

« Nous remercions M. Herriot de sa loyauté, de sa franchise ; nous le remercions d'avoir rendu à la France son droit visage, de lui avoir arraché son vilain masque, d'avoir établi un commencement de communauté européenne et d'avoir amené les Etats-Unis à se pencher sur l'Europe, qui a besoin de leur secours ».

BIRM.

Nous ignorions jusqu'à ce jour que le vrai visage de la France doit être un visage souriant ou une figure de poire.

Nous nous refusons encore à le croire.

Le Gaulois (Cartus) :

En écoutant le discours de M. Léon Blum, je m'étais bien fait de me ranger à l'avis de M. Paul Bourget, qui nous avertisse que le don le plus funeste que les hommes aient reçu de Dieu, sans avoir ce charme dans la parole qui enchaine les auditeurs, M. Blum possède toutes les ressources de la dialectique qui font prendre les mots pour des vérités, et des syllogismes pour des vérités. Si les hommes étaient des sages, ce ne sont pas les poètes qui fustigent la République, mais les orateurs.

Le gauchisme de la Chambre était dénoté par M. Léon Blum, descendant de la tribune et qui a fait une ovation. C'est qu'après de toutes les subtilités de sa rhétorique, le chef du parti socialiste avait établi, avec une apparence de logique, que la politique d'abandon de notre territoire inaugurée à Londres, la politique du moindre effort, cher à la démocratie, représentait le summum de la sagesse et correspondait non seulement aux vœux de la multitude, mais aux intérêts éternels de la France.

Puisse M. Léon Blum, puisse M. Herriot être dans le vrai. Mais, hélas ! les orateurs n'ont raison que tant qu'ils parlent. Lorsqu'ils ont fini d'énoncer leurs raisons et de nous dire de leur verbe, les faits tout crus paraissent et développent leurs conséquences. Nulle rhétorique ne nous empêchera de constater que nos gouvernements se sont laissés arrêter par le vent de la victoire, de leur victoire, et que nous voilà appauvris et désarmés, dans une certaine mesure, devant une Allemagne que nous allons contribuer à restaurer et à enrichir, et qui, elle, de l'aveu même de M. Blum, n'a rien abdiqué de son impérialisme de ses appels de complicité et de domination.

C'est cette opération que M. Blum appelle une victoire diplomatique, et c'est en l'honneur de cette victoire qu'il presse des couronnes à M. Herriot.

M. Léon Blum a félicité M. Herriot d'avoir arraché à ce pays la masque qui couvrait sa figure depuis la guerre. Or, hélas ! nous ne sommes, sous ce masque de la victoire, que ce que nous ne sommes pas M. Léon Blum dans ce superbe reniement.

La Victoire :

Après la Lettre de M. Macdonald sur le Rhin, le télégramme de M. Macdonald sur le traité commercial franco-allemand.

Après la joie droite, la joie gauche.

M. Herriot est servi...

L'Humanité :

Au cours de la conférence de Londres, des observateurs, des langues américaines, comme M. Lamont, étaient présents, surveillant, contrôlant, discourant, affirmant que rien de définitif ne sortirait de la conférence sans l'agrément des prêteurs d'argent américains.

Jamais l'intrusion des financiers dans la direction de la politique internationale ne fut plus éclatante. Jamais les gouvernements n'étaient plus dévoués à leurs exigences et à leur main-mise.

Ce sont donc les banquiers américains qui dominent la Conférence et imposent leurs volontés aux nations européennes.

« Le Cartel des gauches » est le réformisme sans réformes et le pacifisme sans la paix ».

L'Action Française :

Le soir du 18 août, devant la gare Saint-Lazare, que ce soit l'approche, bien poliment, d'un petit groupe qui l'on reconnaît M. Herriot, « Pardou, messieurs, je suis très ignorant... Pourriez-vous m'indiquer en quel consiste le plan Dawes ? — Le plan Dawes ? J'en suis sûr, mais c'est un mot qui n'a pas de sens, c'est un mot qui n'a pas de sens, c'est un mot qui n'a pas de sens, c'est un mot qui n'a pas de sens... »

C'est véritable anecdote montre que le peuple souverain, même quand il affecte de prendre parti, prend parti sans savoir.

LES CONCERTS DE T. S. F.

EMISSIONS « RADIO-PARIS »

Programme d'aujourd'hui dimanche, 24 août :

A 12 h. 35 : radio-concert par l'orchestre tzigane « Radio-Paris ».

A 13 h. 45 : communication ; chronique des anciens combattants ; fin de l'émission.

A 16 h. 45 : radio-concert pour les enfants, avec le concours de Mme Nivelle-Safford, de théâtre de la Porte-Saint-Martin.

A 17 h. 45 : communication ; premiers résultats des courses ; extraits de la Presse ; 18 h. ; fin de l'émission.

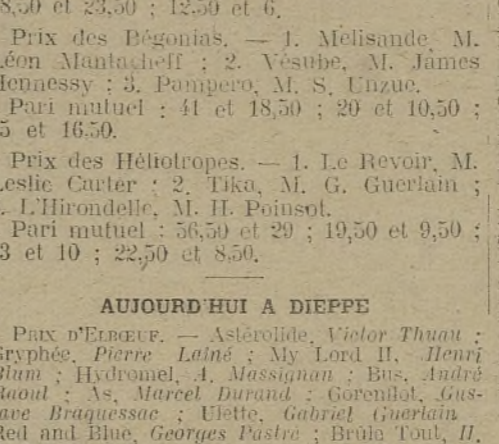
A 20 h. 30 : derniers résultats des courses ; résultats des courses ; changements ; communication de Presse ; 21 heures : radio-concert ; fragments de « Lakmé », opéra-comique de Léo Delibes, avec le concours de Mme André Cousté ; M. Charley M. Dupire ; 22 heures : radio-dancing par l'orchestre « Emilio Perez » à 2 heures ; fin de l'émission.

TOUR EI-FEEL

De 18 h. 45 à 19 h. 15 : radio-concert avec le concours des artistes du « Lapin Agile » et du « Perchoir » et M. Dubois, artiste chanteur du théâtre Impérial de Périgny.

LA GREVE EN ANGLETERRE

Londres, 23 août. — 2.200 mineurs de Buis-



HERIOT

Tel que vous me voyez, monsieur, ma

ALLIER

A Commenry, aujourd'hui grande fête nautique sur les étangs de Pourcheroux

C'est aujourd'hui dimanche qu'a lieu la fête de l'Amicale des anciens combattants. Une fête nautique se déroulera sur les étangs de Pourcheroux.

Le programme, extrêmement varié, comportera des courses nautiques, des plongeurs et même des régates de périssoire. Rien de semblable n'a été fait jusqu'ici dans la région. Cette formule extrêmement neuve est appelée à avoir le plus grand succès auprès de nos compatriotes.

Nous ne pouvons que grandement féliciter l'Amicale Commenryenne de son initiative.

MONTLUCON

Locations en 1924. — Il est rappelé que la loi du 20 juillet 1924, qui prohibe, sous certaines réserves, le changement de destination des locaux affectés à l'habitation et réglemente les locations en meublé, fait une obligation à tous les bailleurs en meublé, professionnels ou non, de déclarer à la date à laquelle ils ont commencé à louer, à faire à la mairie une déclaration donnant les renseignements suivants :

a) Nom, prénoms, et domicile du déclarant, sa qualité de propriétaire ou locataire et, dans ce dernier cas, le nom du locataire, l'importance et le montant de son loyer annuel ; b) Le nombre des locataires en meublé et l'importance de la location par rapport à l'ensemble de l'habitation.

La dite déclaration est prescrite sous peine, en cas de non-déclaration ou de déclaration inexacte, d'une amende de 100 à 5.000 francs, et, en cas de récidive, de poursuites d'ordre pénal par l'autorité administrative (art. 4 de la loi). Le délai de déclaration — un mois, à compter de la promulgation de la loi — arrive à expiration.

Les retardataires ont le plus grand intérêt à se mettre en règle cette semaine, sans faute. S'adresser à l'hôtel de ville, bureau du contrôleur municipal, état civil, 2^e étage.

GANNAT

A PROPOS DE LA CHASSE EN 1924

Comme en bien des endroits, Gannat n'est pas favorisé cette année pour le gibier. Plusieurs chasseurs qui ont parcouru les environs, constatent que la région la plus favorable serait, à leur dire, du côté de Cognat et Randoux. Mais partout ailleurs, il n'y a presque rien. Cela est dû surtout aux braconniers qui emploient les moyens prohibés trop souvent.

D'autre part, les chasseurs sont très nombreux, on constate qu'il a été délivré plus de 1.050 permis de chasse à la sous-préfecture de Gannat.

Enfin, le nombre des permis était bien inférieur. En somme, beaucoup de chasseurs, et peu de gibier.

Etat civil : de mariages. — François Jacquin, mécanicien sur autos, à Lapalisse (présent à Clermont), et Renée Talabart, employée de commerce à Gannat, rue Saint-James ; James Gilbert, cultivateur à Tauxat-Saint, et Jeanne Barot, domestique, rue du Fourbaud, à Gannat.

Décès. — Michel Breton, menuisier, rue de l'Enfer ; Nicolas Mercier, ancien marchand de bois, avenue Delarue ; Suzanne Chatal-Charroux, s. p., rue des Cavillons.

VICHY

COURSE DES DEBUTANTS A VICHY

Rappelons que l'Union Cycliste Vichysoise fait disputer aujourd'hui, 24 août, une épreuve sur un parcours de 50 kilomètres.

Le départ de cette course aura lieu au siège de l'U. C. V., rue de Paris, à 14 heures.

CIRCUIT DES VILLES D'EAUX D'Auvergne

Les coureurs cyclistes prenant part au Circuit des Villes d'Eaux d'Auvergne passeront à Vichy, vers 7 h. 30 du matin. Contrôle au siège social de l'U. C. V., 51, rue de Paris.

SPECTACLES ET CONCERTS

Concerts. — A 9 heures du matin, au kiosque de l'Hippodrome, M. A. Aoust.

A 16 heures, au kiosque du Parc, M. L. Brouilhat.

Sous la Véranda : à 20 heures, concert « Septuor », sous la direction de M. Francis Thibaud, avec les concours de M. L. Amalou, violoncelle.

Dans la salle des fêtes : à 14 heures, petite matinée : 1. Méditation sur le premier préluce de Bach ; 2. La Poupée de Nuremberg ; 3. Marche Pomponne.

Au Grand Casino. — Dimanche 24 août « Les Maîtres chanteurs de Nuremberg », opéra en 3 actes et 4 tableaux de Richard Wagner.

Chef-d'œuvre de Wagner aura une interprétation hors de pair avec M. Lafitte (de l'Opéra) ; Mme Casbron-Viseur (de l'Opéra) ; M. Journé (de l'Opéra) ; Mme Abby Richardson (de l'Opéra) ; M. Deloger (de l'Opéra-Comique) ; M. José de Trey (de la Monnaie de Bruxelles) ; M. Bessière (de l'Opéra).

Lundi : « L'Aventurière », un chef-d'œuvre d'Emile Augier.

Au Casino des Fleurs. — Au théâtre : « La Fatale », de Henry Bernstein, l'une des œuvres les plus attachantes et les plus réussies du théâtre de la célèbre dramaturge, avec une interprétation qui pourrait lui envier bien des scènes parisiennes.

Au Jardin : « La Mascotte », le chef-d'œuvre de Nadar, avec la divette Marcelle Deman, dans le rôle de Bettina, et Bérard, dans le rôle de Pipo.

A l'Elysée Palace. — Tous les soirs : « L'Amour sans Fil », une revue bien parisienne, où Paillard, Mismarquet, Mérindol, Poulot, se taillent un joli succès.

Au Petit Casino. — Du 23 août au 27 août, tous les soirs à 20 h. 45, et une seule matinée à 14 h. 45, le dimanche 24 août, représentation de gala, avec les concours de Madeleine Samary, du théâtre du Vaudeville, le plus grand succès parisien ; « La Maîtresse imaginaire », comédie en 3 actes de MM. Félix Gauthier et Claude Goretzky.

Au Casino Jardin. — Du 22 au 28 août ; représentation de Tenor Ed. Coton, de la Gaîté-Lyrique, créateur de « Quo Vadis » et « Le Jongleur de Notre-Dame ».

Darius et ses lions, de l'Empire Théâtre de Londres, le plus beau numéro de dressage.

A Vichy-Cinéma. — « Ce Cochon de Morin », d'après la nouvelle de Maupassant.

Nos notes. — Nous citons parmi les personnalités de distinction nouvellement arrivées : Le prince et la princesse Julio ; Mme de Soller ; M. Clément Vaulet, au Journal ; Mme et Mlle Vaulet ; Sir Henry Deering ; M. et Mme de Mello ; M. et Mrs R. S. Waddell ; M. et Mrs Witherington Watson ; M. et Mme Calmette ; M. et Mme L. Bernheim ; M. et Mme E. Pinto Basto ; M. Duklory Dieckler ; Mme Voulpoulos ; M. et Mme A. de Foudras ; M. F. de Ramey ; M. J. Bergood ; Mme de Botton ; M. et Mme M. Procopio ; Mme de Derolier ; M. Georges Blondau, de Birmingham ; M. et Mme J. Cirneros ; Mlle C. de la Torre.

YONNE

Accident d'auto.

M. Leguillaume, marchand de lapins, en revenant de la gare de Chemilly, avait complaisamment fait monter en son automobile plusieurs personnes rencontrées sur la route. La voiture étant trop chargée un pneu éclata et l'auto fit panache. Deux Parisiens, en villégiature à Appoigny, ont été assez grièvement blessés.

Enfant blessé par une auto. — Un petit Plangon, 6 ans, fils d'un mécanicien du P.-L.-M., qui sortait d'une maison en courant, a été heurté et blessé par l'auto de M. Machavoine, chauffeur à Auxerre. L'enfant a été conduit à l'hôpital de Briennon, pour subir une opération à l'abdomen.

Saint-Martin-sur-Ouanne. — A la foire d'Auxerre, M. Désiré Montereau, cultivateur à Saint-Martin-sur-Ouanne, avait acheté à Georges Martin, se disant domicilié à Mailly-la-Ville, un cheval qui lui coûtait 3.000 francs et qui, le lendemain même fut reconnu atteint d'un vice rédhibitoire.

Toutes les investigations pour retrouver le vendeur sont demeurées vaines et M. Montereau a déposé une plainte contre escroc.

Saint-Vinennes. — Enquête d'adultères. — Deux gamins de 16 à 17 ans, Jacques Roy et Louis Contassot, ont été quinquement le domicile familial depuis quelques jours. Leurs parents, cultivateurs aisés, très jaloux de leur disparition, les font activement rechercher.

AUXERRE

Jours et Plisses

Mmes BOISSARD, 30, rue Bourneil, Auxerre (Yonne).

LES ANNALES

Une nouvelle gaité de Henri Duvernois ; des vers de Maurice Rostand, Paul Géraldy et Maurice Magre ; une fantaisie de Tristan Bernard ; un curieux article sur les coulisses de la conférence de Londres ; un portrait vivant de Francis Carco.

Le lendemain, 18 août, avait réuni toute la jeunesse. De nombreux jeux étaient organisés. (Course aux œufs, jeux des gourmands, jeu des bouteilles, course à pied). Tous ont été réussis et avaient attiré de nombreux curieux.

Le soir, grande bataille de confettis sur le seul parqué restant, où jeunes et vieux Jallignols ont, comme de coutume, dansé jusqu'à une heure avancée.

Bâton Cadum pour la Barbe. Le plus grand et le meilleur du monde pour.

Parc de l'Etablissement Thermal de Pougues. DIMANCHE 24 AOUT Grand Concours de Pêche "LA CORCILLE"

MEDAILLES DE LA PREVOYANCE SOCIALE. Les récompenses honorifiques ci-après sont accordées pour services rendus aux œuvres de prévoyance sociale :

Médailles d'or : M. Antoine Coulon, directeur de la caisse d'épargne du Donjon.

M. Claude dit Pierre Tizon, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne au Donjon.

Un conducteur de train est tué en gare de Moulins

Hier matin, vers 2 h. 30, le conducteur P.-L.-M. Hubert Manse, qui avait accompagné un train de Paray à Moulins, venait à pied du triage, où le convoi avait été garé, quand il fut renversé sur la voie soit par la machine d'un train de marchandises en partance, soit par une rame de wagons en manœuvre.

Le malheureux qui eut la jambe gauche écrasée et le talon droit brisé, fut transporté à l'hôpital Saint-Joseph. Il y succomba quelques heures plus tard des suites de ses blessures qui se compliquèrent d'une embolie.

Manse, âgé de 49 ans, habitait, 19, rue Denain ; il était marié et père de trois enfants.

MOULINS

L'élargissement de la rue de Vigneré. — Le maire de Moulins donne avis que le plan des propriétés particulières dont la cession est nécessaire pour l'exécution du projet d'élargissement de la rue de Vigneré, l'état indicatif du nom des propriétaires tel qu'il est inscrit à la matrice cadastrale, et les autres pièces du projet, restaurant, dégrèvent au secrétariat de la mairie (compabilité), pendant huit jours francs, où chacun pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un procès-verbal ouvert à cet effet.

L'ALLIER AU PARLEMENT. MM. Thivrier, Boudet, Constans et Puschmallo, députés, ont déposé une proposition de loi ouvrant au ministre de l'Agriculture un crédit d'un million de francs destiné à venir en aide aux agriculteurs de l'Allier qui ont subi des dommages du fait des orages de grêle qui ont eu lieu en juin dans notre département.

Réunion de locataires. — On nous communique : L'Union confédérale des locataires de France organise le lundi 25 août, à 8 h. 30, salle du Pont-Gingant, une réunion publique et gratuite, avec les concours de M. Maurice Maurin, député, et la propagande. Tous les locataires moulinois se feront un devoir d'y assister.

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré, aujourd'hui dimanche, par les pharmacies Michelot, rue du Pont, et Magnien, rue d'Allier.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mlle Roy, à Godel, un dessus de voiture d'enfant en toile brodée ; par M. Dupuyroux, 102, rue de Decazes, un fouet de châtiment ; par M. Faulcomier, 14, cours de Belgique, un caoutchouc de roue de voiture d'enfant.

Il a été laissé, il y a quelques jours, au café Champanard, rue Régemortes, un portefeuille contenant une certaine somme.

Accident de travail. — Louis Tranchaost, 25 ans, manoeuvre, s'est blessé au côté gauche en démontant un châssis de fonderie. Incapacité de travail de quatre jours.

Le temps. — Hier, temps nuageux, plus doux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 12° 5 ; à midi, 18° ; maxima, 20° ; minima, 12°. Baromètre, 761 mm.

CONTROLE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Par arrêté ministériel, le service du contrôle des distributions d'énergie électrique, dans le département de l'Allier, est organisé de la manière suivante à dater du 1^{er} octobre, sous la direction de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées de ce département, savoir :

I. Voirie. — Ingénieur : les ingénieurs chargés du service de la voirie dans les limites de leurs arrondissements respectifs. Agents du contrôle : les subdivisionnaires dans les limites de leurs subdivisions respectives.

II. Exploitation technique. — Ingénieur des ponts et chaussées : MM. Joffre, à Montluçon ; et Lafaille, à Moulins.

Agents du contrôle : MM. Mercier, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Montluçon ; Demay, ingénieur adjoint à Chantelle ; Barthelet, ingénieur adjoint à Lapalisse ; Gironde, ingénieur adjoint à Hurial ; Forestier (M.), adjoint technique à Moulins.

PUY-DE-DOME

Au cours d'une rixe il tue de deux coups de couteau en plein cœur

Le meurtrier s'acharne ensuite sur sa victime qu'il frappe de nouveau de 12 coups de couteau

Clermont, 23 août (par téléphone de notre correspondant particulier). — Un drama sanglant s'est déroulé hier soir au village de Villergat, dans la commune de Lapeyrouse. Un cultivateur, Méritet, 23 ans, a été tué au cours d'une discussion par un pupille de l'Assistance publique, Armand Legendre, 19 ans. Ce dernier après une dure journée de travail en plein champ regagnait son domicile sur la route de Montmarault à Montaigut, en compagnie d'un camarade nommé Cohadon. Au cours de leur conversation ils prononcèrent le nom de Méritet, surnommé « le Bourru » à cause de son mauvais caractère.

Par un hasard malheureux Méritet se trouvait derrière une haie à quelques pas de Legendre. Furieux il se précipita sur celui-ci et le somma de rétracter les paroles desobéissantes qu'il venait de prononcer sur son compte. Legendre répondit par des injures et Méritet, un véritable athlète, le saisit, le secoua durement et l'envoya rouler dans une haie. Fou de rage Legendre se releva. Armé d'un couteau il fit face à Méritet qui tenta de fuir. Mais d'un bond il le rejoignit et le frappa de deux coups de couteau dans le cœur. Le meurtrier s'acharna ensuite sur sa victime qu'il frappa 12 fois encore avant que Cohadon, témoin impuissant de la rixe ait pu lui arracher son arme.

Interrogé par le juge d'instruction de Riom, le meurtrier assez bien noté dans la commune, a déclaré regretter son acte qu'il ne peut s'expliquer.

ACCIDENT MORTEL

Un accident mortel d'automobile s'est produit dans l'après-midi sur la route de Clermont à Thiers. Un automobiliste, M. Balajot, habitant à Thiers, demeurant à Marseille se rendait à Thiers, en compagnie d'un de ses amis, lorsque la direction de l'automobile se rompit. La voiture capota, mais M. Balajot se dégagea rapidement. Quant à son ami, M. Coste, il avait été projeté hors de la voiture, contre une maison. Lorsqu'il fut relevé, il portait de multiples blessures à la tête et succomba peu après.

VOYAGE AUTOUR DE MA LOGE

(Journal d'un congé) Par André DAHL.

Un roman dans lequel l'excellent humoriste André Dahl a mis tout son esprit, toute sa folle fantaisie, toute son inépuisable gaieté. Un livre sans lequel vos vacances ne seront pas complètes.

Cette histoire d'un enfant qui doit régner trois mois et qui finit par être congédié, pour régner sur ses locataires, est pleine de trouvailles cocasses, bourrées d'observation ingénieuses, de paradoxes amusants. Une formule le résume : "As des Romains gais."

CHER

Aujourd'hui et demain, à l'occasion du comice agricole de grandes fêtes seront données au Châtelet



Mlle Renaud, Reine de l'Ardenne, entourée de ses demoiselles d'honneur Mlle Lureau et André.

Voici le programme des fêtes organisées à l'occasion du concours agricole :

Matinée : visite des bestiaux et objets exposés.

Midi : banquet par souscription, hôtel Béguin, prix, 15 fr.

Le 15 h. 30 : course cantonale de bicyclettes, précédés du groupe des vieillards et cornemuses.

A 14 heures : couronnement des reines d'agriculture accompagnées des demoiselles d'honneur.

A 14 h. 30 : formation du cortège, place du Champ-de-Foire.

Défilé de cavaliers et de couples herminiers, précédés du groupe des vieillards et cornemuses du Centre.

Chœur des reines avec leur escorte. Bataille de confettis pendant le défilé. Groupe de personnages burlesques.

A 17 heures : distribution des prix. Ensuite, grande farandole par la noce berchicouise.

Lundi 25 août : continuation de la fête, avec la participation des reines et des groupes berchicouises.

A 14 heures : courses régionales de bicyclettes, parcours, 50 kilomètres.

Premier prix, 70 fr. ; deuxième prix, 40 fr. ; troisième prix, 20 fr.

Le 15 h. 30 : course cantonale de bicyclettes de lenteur pour dames et messieurs.

Premier prix, 30 fr. ; deuxième prix, 20 francs ; troisième prix, 10 francs.

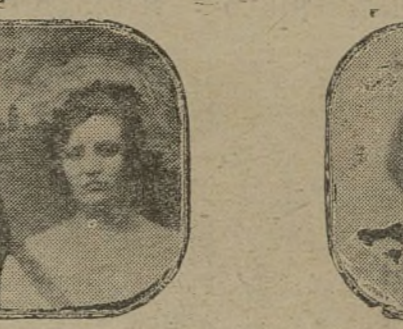
A 16 heures, course cantonale à pied à reculons.

Premier prix, 30 fr. ; deuxième prix, 20 francs ; 3^e prix, 10 francs.

A 16 h. 30 : course cantonale poursuite.

CHER

Aujourd'hui et demain, à l'occasion du comice agricole de grandes fêtes seront données au Châtelet



Mlle Larue, Reine du Châtelet, entourée de Mlles Chalin et Bourin. Phot. Page (Saint-Amand) Cl. Paris-Centre.

Voici le programme des fêtes organisées à l'occasion du concours agricole :

Matinée : visite des bestiaux et objets exposés.

Midi : banquet par souscription, hôtel Béguin, prix, 15 fr.

Le 15 h. 30 : course cantonale de bicyclettes, précédés du groupe des vieillards et cornemuses.

A 14 heures : couronnement des reines d'agriculture accompagnées des demoiselles d'honneur.

A 14 h. 30 : formation du cortège, place du Champ-de-Foire.

Défilé de cavaliers et de couples herminiers, précédés du groupe des vieillards et cornemuses du Centre.

Chœur des reines avec leur escorte. Bataille de confettis pendant le défilé. Groupe de personnages burlesques.

A 17 heures : distribution des prix. Ensuite, grande farandole par la noce berchicouise.

Lundi 25 août : continuation de la fête, avec la participation des reines et des groupes berchicouises.

A 14 heures : courses régionales de bicyclettes, parcours, 50 kilomètres.

Premier prix, 70 fr. ; deuxième prix, 40 fr. ; troisième prix, 20 fr.

Le 15 h. 30 : course cantonale de bicyclettes de lenteur pour dames et messieurs.

Premier prix, 30 fr. ; deuxième prix, 20 francs ; troisième prix, 10 francs.

A 16 heures, course cantonale à pied à reculons.

Premier prix, 30 fr. ; deuxième prix, 20 francs ; 3^e prix, 10 francs.

A 16 h. 30 : course cantonale poursuite.

Aujourd'hui et demain à l'occasion du comice agricole de grandes fêtes seront données aux Aix-d'Angillon

Aujourd'hui dimanche 24 et demain lundi 25 août : grande fête locale, organisée à l'occasion du Comice agricole, avec les concours de l'Association agricole du canton, de la municipalité, des habitants, de la Fanfare et de la Compagnie des sapeurs-pompier.

Voici le programme :

Dimanche 24 août : à 5 heures du matin, réveil en fanfare, salves d'artillerie.

De 7 heures à 11 heures : concours de charités ; exposition générale sur le champ de foire et la place Nationale.

A 14 h. 30 : grand défilé par la fanfare, départ place de la Halle jusqu'à la mairie, pour y prendre les membres du jury, se rendant à la distribution des prix au champ de foire ; pendant la distribution des prix, la fanfare exécutera plusieurs morceaux de son répertoire.

A 17 heures : brillant concert donné par la fanfare, place Nationale.

A 18 heures : ouverture de la fête foraine ; bals à grand orchestre, chevaux de bois, balancoires, tirs, jeux divers. Grande fête de nuit, illumination générale de la ville des Aix.

A 20 h. 30 : retraite aux flambeaux, parcourant les principales rues de la ville, avec les concours de la fanfare et de la Compagnie des sapeurs-pompier. Départ, à 21 heures, de la Mairie.

A 21 heures : grand et brillant feu d'artifice, route de Sancerre, de la maison Rigault, et Lafaille, à Moulins.

Pour toute la nuit : bals publics à grand orchestre, sur tous les points de la ville.

Lundi 25 août : continuation de la fête. A 14 heures : course régionale de bicyclettes sur circuit place Nationale-champ de foire, organisée sous le contrôle de l'U. V. F. ; ouverte aux coureurs de toutes catégories. Distance : 50 kilomètres environ.

Premier prix, 200 fr. ; deuxième prix, 150 fr. ; troisième prix, 100 fr. ; quatrième prix, 50 fr. et nombreux autres prix et primes.

Engagements : 5 francs par coureur, reçus chez M. Boulanger, vice-consul de l'U. V. F., coiffeur aux Aix.

A 15 h. 30 : défilé par la fanfare pour se rendre place du Gros-Caillois.

A 16 heures : course à pied, organisée sous le contrôle de S. C. Angillonnais. Départ et arrivée place du Gros-Caillois. Distance, 1 kilomètre environ.

Premier prix, 20 fr. ; deuxième prix, 15 fr. ; troisième prix, 10 fr. ; quatrième prix, 5 fr.

A 16 h. 30, feu d'artifice de jour. La surprise aérienne (nouveau modèle).

A 17 heures, place de la Halle, concert par la fanfare.

Continuation de la fête de nuit. Grands bals ; réjouissances publiques.

LA FOIRE AUX SEMENCES DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Foire aux semences des 19, 20 et 21 septembre 1924. — Le Syndicat agricole et viticole de Châteauneuf-sur-Cher organise, avec le concours de la municipalité et sous la présidence de M. le préfet du Cher, une Exposition-Foire de semences.

En dehors de ses ressources propres, le Syndicat agricole et viticole de Châteauneuf-sur-Cher dispose, pour cette circonstance, de deux subventions de 500 francs, offertes : l'une par la ville de Châteauneuf et l'autre par l'Office agricole départemental du Cher.

Seront admises à l'exposition-foire, les variétés de céréales sélectionnées et céréales pures de tout mélange.

Tous les producteurs français pourront prendre part à l'Exposition-Foire.

Des indemnités de déplacement seront accordées aux exposants réclament du département du Cher.

Les intéressés devront apporter pour chaque espèce et variété exposée, un échantillon de grains de deux litres au moins et autant que possible une boîte de plantes entières de 20 centimètres de circonférence, environ.

Un jury nommé par le Syndicat agricole et viticole départemental du Cher, procédera à l'examen de la provenance et la pureté des semences exposées.

Les demandes seront reçues à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher jusqu'au 15 septembre 1924.

PROGRAMME DE LA FETE DU 21 SEPTEMBRE

Course à bicyclette régionale (210 fr. de prix). Défilé de bicyclettes fleuries, pour les dames (115 fr. de prix).

Plais de promenades : Grands batailles de fleurs, confettis et serpentins offerts gratuitement.

Grand feu d'artifice.

A 19 h. 30, grand banquet offert aux membres du jury et par souscription ; prix, 15 fr. Le pège sera gratuit pour tous les forains.

L'auteur de l'infanticide de Saint-Amand est arrêté

La coupable a fait des aveux complets

Voici des détails sur la découverte du cadavre d'un nouveau-né dont nous avons parlé, hier 23 août, 10 heures. L'équipe de vidangeurs de M. Vergot, entrepreneur de vidanges à Saint-Amand, qui vitait une fosse d'aisances dans un bâtiment portant le numéro 15 de la rue Entre-deux-Villes, et appartenant à M. Virgile Gros, charcutier au dit lieu, retour de son travail, fut étonnée de constater depuis un certain temps, le cadavre d'un enfant nouveau-né, auquel il manquait la tête. Le corps était déjà en état de décomposition avancée, mais les jambes et les pieds étaient mieux conservés.

Les autorités de la ville, immédiatement prévenues, se sont transportées sur les lieux où elles ont fait les premières constatations et ont immédiatement commencé leur enquête.

Le bâtiment où le crime a été commis compte beaucoup de locataires, où plusieurs femmes et jeunes filles y ayant habité sont restées plus ou moins de temps, ce qui rend l'enquête quelque peu plus difficile.

Dès la découverte du crime, des soupçons s'élevèrent sur Marguerite Dubouché, âgée de 23 ans, actuellement domestique à l'hôtel des Perdreux, originaire de Saint-Vite, qui a habité une chambre au logement n° 15 de la rue Entre

NIEVRE

C'est aujourd'hui que se déroulera à Moulins-Engilbert le brillant cortège des gloires historiques



La Madelon : Mlle Alice Clémendot, entourée de Mlle Berson, Chamard et Jean-Pin, ses demoiselles d'honneur.



Quelques-unes des figurantes au char des Druidesses.

Voici le programme officiel des fêtes : A 14 heures : défilé composé des soldats français de l'époque de la Gaule à nos jours, avec chars, musique, tambours et clairons, entrée en ville par la rue de Jacques... A 4 heures, place du Champ-de-Foire : tirage de la tombola, concert par la fanfare... A 5 heures, place Lafayette : départ de la course à la valise.

Place du Champ-de-Foire : course de tonneaux ; rue Claude : course de loutre à bicyclette. Place du Champ-de-Foire : à 5 h. 30 : concours de poupées habillées, jeu du baquet, pêche miraculeuse, kermesse pendant la durée de la fête. A 9 heures : grand feu d'artifice, concert par la fanfare.

A Château-Chinon, aujourd'hui se disputera le challenge d'athlétisme organisé par l'Etoile Morvandelle sous le patronage de Paris-Centre.

Voici le programme de la journée : A 5 h. 45, sonnerie du réveil en campagne. A 6 h. 15, rassemblement place Saint-Christophe. A 6 h. 30, messe des athlètes. A 7 heures, petit déjeuner. A 7 h. 30, rassemblement place N.-D. et départ pour le stade. A 8 heures, ouverture des Jeux olympiques du Morvan, éliminatoires. A 11 heures, déjeuner. A 11 heures, défilé, précédé de l'Union Musicale Morvandelle. Salut au monument des morts de la guerre. A 13 h. 30, finales et lecture du palmarès. Avant l'entrée en lice, les sociétés feront un tour de piste et salueront la foule, selon la méthode olympique. A 16 h. 15, vin d'honneur au Clos N.-D. A 17 h. 15, départ des sociétés.

NEVERS

CONCOURS DE JUMENTS POULINIÈRES

Il est rappelé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 1924, des concours de juments poulinières auront lieu dans les localités ci-dessous : A Nevers, le 29 août, à 15 heures. Inscription des juments à 14 heures. A Cerey-la-Tour, le 30 août à 9 heures. Inscription des juments à 8 heures.

Excès de vitesse.

Procès-verbal a été dressé par le bureau de police, au n° 8848-F, pour excès de vitesse, avenue Georges-Clemenceau.

Accident.

Hier soir, à 3 h. 45, avenue Georges-Clemenceau, un cheval attelé à une voiture à deux roues, conduite par M. Louis Girard, 62 ans, propriétaire aux Colterols, commune de Marzy, a descendant cette avenue, fut effrayé par un camion automobile qui stationnait, et se jeta sur le côté. M. Girard mit pied à terre et fut serré entre sa voiture et le camion.

Trouvailles.

Réclamer à Mme Granel, 6, rue de la Calérida, une broche en métal jaune ; au bureau de police, une épingle de cravate en métal blanc.

Institution de l'Immaculée-Conception.

La rentrée des classes est fixée au 2 octobre pour les internes et au 3, pour les externes. Mme la directrice informe les familles qu'elle sera absente la première semaine de septembre.

Pharmacie de garde.

La pharmacie Fournier, 53, rue de Valenciennes, assurera le service de garde, aujourd'hui dimanche.

Etat civil :

Naissance. — Jeanne Ragueneau, rue du Quatorze-Juillet, 24.
Décès. — Marie Journet, 11 ans, rue de Paris.

Publication de mariage.

Edmond Fournier, tourneur, rue de Valenciennes, 8 bis, et Blanche Perrier, à Varennes-les-Nevers.

Arsène Lapin à Nevers

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que ce film qui sera tourné incessamment dans notre ville sera projeté au Kursaal, place Chaméane, pour la réouverture de cet établissement, et ensuite plusieurs fois au cours de l'été. Nul doute que cette innovation de propagande artistique, industrielle, commerciale et touristique, rencontre auprès de nos concitoyens le meilleur accueil.

Rappels.

Les films d'Arsène Lapin, privilège exclusif de l'essor cinématographique français, commencent en France le plus vil succès.

Pour tous renseignements, s'adresser à Paris-Centre.

Robert. RENAULT

Chirurgien-Dentiste
DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS

Informez sa clientèle qu'il a repris ses consultations.

Téléph. 0-15. 4, rue Cambetta, NEVERS

TEILLET CEINTURES MEDICALES SUR MESURES

ESSAYAGE LE JOUR MEME. GILBERT

7, Rue Saint-Etienne, 7 -- NEVERS

FOURCHAUBAULT

Contraventions. — Les charretiers François et Marcel Bertonnier, domiciliés chez M. Lacroix, habitant à l'Aubrais, commune de Cully, se sont vu dresser procès-verbal pour abandon d'attelage sur la voie publique.

Arrestation. — Mme Sachet, de Bourges, née Camille Meunier, 37 ans, a été arrêtée pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique.

UNE CURIOSITÉ DE LA NIEVRE PEU CONNUE

La fontaine des fées

A l'exemple de l'album historique Le Nivernois, qui date de 1838, les guides touristiques, même celui qui, ce mois-ci, vient de paraître, n'oublient point de signaler comme une des plus intéressantes curiosités naturelles du département : la Fontaine des Fées.

Or, malgré cette longue et persistante réclamation, peu nombreux sont ceux qui lui ont rendu visite. Je ne parle pas de ses proches voisins : gens de Poiseux, de Sichamps, de Saint-Aubin-les-Forêts, de Nalay, même de Doudois, pour qui cette fontaine fut, jusqu'à ces derniers

temps, un but de promenade favorite, comme elle avait été un lieu de pèlerinage pour leurs ancêtres.

A Nevers, beaucoup de personnes en ont entendu parler, beaucoup d'autres, allant à Prémery, sont passées devant elle, mais sans trop croire à son existence.

Pourquoi ? Peut-être est-elle trop près de nous, à moins que notre incrédule, pour tout de qui touche les Fées, en soit cause. Fontaine des Fées. Bois des Fées. Crot des Fées. Grotte des Fées, comme tout ce qui rappelle ces êtres surnaturels ce sont, dites-vous : contes de grand-mères, sornettes de nourrices, pour amuser les enfants.

Le raccotement de la route, un grand gar, est couché.

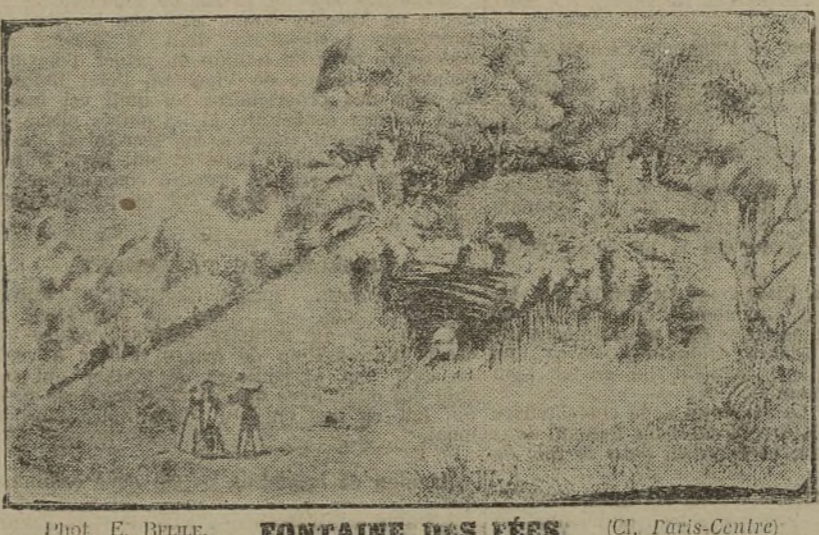
Pardon ! la Fontaine des Fées, s.a.p. ! Le grand gar se lève, étend un bras dans la direction de Sichamps et hésite un moment pour répondre : La Fontaine des Fées... elle est bouchée d'eau la guerre... m'esieu.

Alors ! pourquoi avoir tant différé cette visite ? Comme compensation, il ne nous reste plus qu'à aller voir son emplacement. Mon ami le photographe est aussi de cet avis.

Une légère et longue barrière poissée, à travers un champ mouillant que la forêt limite, le lit d'un ruisseau, pour le moment desséché, nous guide.

A défaut de pancarte, un barbelé de l'Proquois nous fait comprendre que nous sommes arrivés à la limite de protection. Mais la tentation est trop forte pour ne point franchir le barbelé. Avec précaution nous passons outre.

Sans accrocs, nous voici face à face avec un immense bloc de roche calcaire festonné de verdure et sous lequel, ô bonheur, s'ouvre, béante, l'entrée de la grotte que nous nous attendions de voir à tout jamais bouchée.



Fontaine des Fées. Gravure extraite de l'album historique LE NIVERNOIS

Comme l'homme de la vieille image, en nous contant nous entrons. Sautant de pierre en pierre, pierres placées au milieu d'un clair ruisseau, je ne sais quel précipitant Petit-Poucet, délicieusement enveloppés de fraîcheur, nous avançons dans l'étroit souterrain qui, au dire des anciens, va rejoindre l'Eglise Sainte-Croix de la Charité-sur-Loire.

Mais, à quelques pas de là, n'ayant aucun flambeau, l'obscurité nous arrête et il faut l'avouer un peu de frayeur y est bien pour quelque chose, car distinctement nous arrivent les longs sanglots qui, sur place, nous figent.

Ecaré que l'on ne peut voir, en tombant régulièrement dans une cavité sonore, sans arrêt, décide son lugubre chapelet. N'allez pas croire à une fable, l'impression est telle que l'on se demande si véritablement ce n'est pas la voix de tous les disparus de la légende, hurlant leur désespoir.

Les oreilles emplies de l'obsédante clameur des eaux, sur les pierres du Petit-Poucet nous reprenons le chemin de la lumière.

Comme l'homme de la vieille image, en nous contant nous entrons. Sautant de pierre en pierre, pierres placées au milieu d'un clair ruisseau, je ne sais quel précipitant Petit-Poucet, délicieusement enveloppés de fraîcheur, nous avançons dans l'étroit souterrain qui, au dire des anciens, va rejoindre l'Eglise Sainte-Croix de la Charité-sur-Loire.

Mais, à quelques pas de là, n'ayant aucun flambeau, l'obscurité nous arrête et il faut l'avouer un peu de frayeur y est bien pour quelque chose, car distinctement nous arrivent les longs sanglots qui, sur place, nous figent.

Ecaré que l'on ne peut voir, en tombant régulièrement dans une cavité sonore, sans arrêt, décide son lugubre chapelet. N'allez pas croire à une fable, l'impression est telle que l'on se demande si véritablement ce n'est pas la voix de tous les disparus de la légende, hurlant leur désespoir.

Les oreilles emplies de l'obsédante clameur des eaux, sur les pierres du Petit-Poucet nous reprenons le chemin de la lumière.

Comme l'homme de la vieille image, en nous contant nous entrons. Sautant de pierre en pierre, pierres placées au milieu d'un clair ruisseau, je ne sais quel précipitant Petit-Poucet, délicieusement enveloppés de fraîcheur, nous avançons dans l'étroit souterrain qui, au dire des anciens, va rejoindre l'Eglise Sainte-Croix de la Charité-sur-Loire.

Mais, à quelques pas de là, n'ayant aucun flambeau, l'obscurité nous arrête et il faut l'avouer un peu de frayeur y est bien pour quelque chose, car distinctement nous arrivent les longs sanglots qui, sur place, nous figent.

Ecaré que l'on ne peut voir, en tombant régulièrement dans une cavité sonore, sans arrêt, décide son lugubre chapelet. N'allez pas croire à une fable, l'impression est telle que l'on se demande si véritablement ce n'est pas la voix de tous les disparus de la légende, hurlant leur désespoir.

Les oreilles emplies de l'obsédante clameur des eaux, sur les pierres du Petit-Poucet nous reprenons le chemin de la lumière.

Pougues-les-Eaux aura aujourd'hui son concours de pêche

Un concours de pêche, organisé par la société la Corélie, avec le concours bienveillant de la direction de l'établissement thermal, a lieu aujourd'hui dimanche, 24 août, à Pougues. Les nombreux prix en espèces sont offerts par l'établissement thermal ; et des prix en nature pourront être distribués aux lauréats. Près de 600 concurrents sont inscrits à ce pacifique tournoi.

Le départ pour Pougues aura lieu par le train omnibus, quittant Nevers à 13 h. 04.

Après le défilé à l'établissement thermal, le tirage au sort des places aura lieu immédiatement.

Le commencement et la fin de concours de chaque série seront annoncés par une sonnerie de clairons.

Cette semaine le lac a été empoisonné d'espèces diverses.

Défense absolue d'amorcer.

Le soir, après dîner, une retraite organisée par les Cordeliers se déroulera joyeusement par les rues de Pougues.

Une représentation cinématographique et un bal au Casino, auxquels sont invitées les Cordeliers, clôtureront la journée.

La "Vandoise" donne aujourd'hui à Clamecy son concours de pêche

Nous rappelons ci-dessous, le programme du concours de pêche organisé par la Société amicale des pêcheurs à la ligne de Clamecy « La Vandoise », et qui aura lieu, cet après-midi :

A 13 h. 15, route des Pressures, réunion des sociétés concurrentes (distribution des cartes, tirage des numéros).

A 13 h. 30, défilé des pêcheurs avec le concours de la Société Philharmonique et des tambours et clairons de l'A. S. C. L'itinéraire du défilé : départ route de Pressures, rue de Beuvron, rue Thiers, avenue de la République, rue Bourgeoise, du Marché, de la Mirandole, Marié-Davy.

A 14 heures, ouverture du concours.

A 15 h. 30, fermeture du concours.

De 15 h. 30 à 16 h. 30, pendant le pesage, concert par la Société Philharmonique au kiosque des Promenades.

A 16 h. 30, distribution des prix.

Après la distribution des prix, bal champêtre.

Les sociétés concurrentes sont rigoureusement tenus d'assister au défilé.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER SYNDICAT D'ELEVAGE HIPPIQUE

MM. les éleveurs du canton de Saint-Pierre et des communes environnantes sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi prochain 28 août, à 2 heures du soir, salle de la mairie. Objet de la réunion : Station d'évaluation, fixation de la date et du programme de la foire ; concours hippique d'automne.

MAGNY-LORMES

Coup de pied. — Jacques Théron, domestique à Magny-Lormes, a reçu d'un jument, un coup de pied dans la cuisse gauche, alors qu'il était occupé à labourer un champ, 15 jours de repos ont été prescrits par le médecin.

La grande fête de Saint-Louis aura lieu à Fourchambault les samedi 30, dimanche 31 août et lundi 1er septembre

Voici le programme de cette fête qui s'annonce comme devant être particulièrement brillante :

Samedi 30 août : grande retraite aux flambeaux, bals publics, salves d'artillerie. Dimanche 31 août : à 6 heures du matin, salves d'artillerie ; à 9 heures du matin : course à pied, ouverte à tous les coureurs, parcours de l'hôtel du Berry à la Croix, 400 mètres par séries. Demi-finales et finale ; 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. ; 4^e, 10 fr. et de nombreux lots en nature ; inscriptions chez M. Déret, café de la Paix, engagement, 1 franc ; à 10 heures du matin : concours de bicyclettes (heures réservées aux dames et aux enfants) ; départ : hôtel du Berry, défilé rue Gambella, arrêt place Saint-Louis ; 1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e, 20 fr. ; 3^e, 15 fr. ; 4^e, 10 fr. 5^e, 5 fr. ; 6^e, 5 fr. ; 7^e, 5 fr. ; 8^e, 5 fr.

A 2 heures du soir : défilé par la Société de gymnastique « L'Avenir Sportif de Fourchambault » (direction M. Jacolot) ; de 3 à 4 heures : concert par l'Union Musicale de Fourchambault, (direction M. Ch. Sabard) ; à 9 heures du soir : grand feu d'artifices, illuminations.

La commission décline toute responsabilité au sujet des accidents.

Robert. RENAULT

Chirurgien-Dentiste
DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS

Informez sa clientèle qu'il a repris ses consultations.

Téléph. 0-15. 4, rue Cambetta, NEVERS

IL AVAIT VOLE DANS LA NIEVRE : IL SE FAIT ARRETER A SAINT-ETIENNE

Hier matin, les gendarmes de la caserne de la rue de Roanne, à Saint-Etienne, le maréchal des logis Cassagne et le brigadier Woll, ont arrêté, place Carnot, Louis Massin, 48 ans, pupille de l'Assistance publique de la Seine, dont les allures leur avaient paru suspectes.

En effet, cet individu a été trouvé porteur de 371 pièces d'un franc en argent ; 71 pièces de 2 francs ; un certain nombre de pièces de 50 centimes ; une pièce en or de 40 francs et une autre, également en or de 20 francs.

On trouva encore, et tout cela dissimulé dans toutes les parties de ses vêtements, une paire de boucles d'oreilles en or ; une montre en argent pour homme ; un petit revolver veloman ; une alliance en or pour dame, une broche de dame, etc.

Pressé de questions, Massin finit par avouer qu'il avait dérobé tout cela lundi soir, vers 6 heures, à une dame Comand, habitant à Tracy-sur-Loire (Nièvre).

Il a été mis à la disposition du parquet et sera transféré à Cosne.

TRACY-SUR-LOIRE

LA PHILHARMONIE DE NEVERS A PREMERY

Nous rappelons qu'aujourd'hui la Société musicale « Les Enfants de Prémery » recevra la Philharmonie municipale de Nevers, comptant 50 exécutants.

A cette occasion, une fête musicale est organisée, dont voici le programme :

A 9 heures, cour de la Gare, réception de la Philharmonie de Nevers.

A l'issue de la réception, défilé par les deux Sociétés, avec arrêt au monument.

A 10 heures, vin d'honneur, offert par la municipalité.

A midi, hôtel Berrier, banquet.

De 16 à 17 heures, place de la Mairie, concert par la Philharmonie de Nevers.

De 17 heures à 10 heures, salle des fêtes, à l'hôtel de ville, bal à grand orchestre et grand feu, offert par la Philharmonie.

MOUSSY

Notariat supprimé. — Par décret présidentiel l'office de M. Mellé, notaire à Moussy a été supprimé, et les minutes et archives de cette étude sont transférées à l'étude de M. Bland, notaire à Prémery, successeur et gendre de M. Perrin.

La Chatte Blanche

Grand roman sentimental par DELLY

— J'ai apporté cela pour te lire un passage qui va t'intéresser. C'est une lettre de Guidénil, mon vieux garde-chasse. Tu te souviens ?

— Je crois bien ! Quel brave homme !

— Tu lui as laissé également un bon souvenir, je t'en réponds ! Il l'a en profonde admiration. D'ailleurs, tu y es habitué. Hommes et femmes, tu charmes tout, y compris les fauves de Montrogeux.

Henry dit avec impatience :

— As-tu fini ?... Que racontes-tu, Guidénil ?

— Jacques lui jeta un coup d'œil amusé.

— Tu ne veux pas que je m'appesante sur ce sujet, que je te parle de ce rouge dur tu as sauvé l'enfant et qui l'a voué à ma reconnaissance... ?

Henry fronça légèrement les sourcils, en demandant d'un ton mécontent :

— Comment as-tu appris cela ?

— C'est mon secret, beau dieu. Chacun le sien ! Quand tu m'auras narré par la mienne ton sauvetage... physique et moral, alors, je te dirai à mon tour de quelle façon je l'ai découvert.

— Un jour où je serai bien disposé, je te le raconterai.

Jacques s'accouda au bureau en le regardant attentivement.

— Qu'est-ce que tu as ?

Henry leva les épaules. Il se baissa, prit du bout des doigts, dans la corbeille à papiers, des débris de feuillet vert pâle, et les tendit à son ami. Puis, comme celui-ci l'interrogeait du regard, il dit brièvement :

— Un lettre de Mme de Rambures, qui me demande ce qu'elle a fait pour me déplaire, car elle voit bien que je l'évite, et me supplie de venir m'expliquer, en prenant le thé avec elle. Tout cela en termes très clairs.

Jacques se mit à rire.

— Alors, tu lui as tourné complètement la cervelle ? Pauvre chatte blanche !

Mais Henry restait sérieux. Et même, un pli se formait sur son front.

— Cette femme m'inquiète. Non pour moi, qui suis absolument insensible à des avances de ce genre, mais pour Mlle de Rambures... Car j'imagine, mon cher Jacques, que tu as déjà deviné le sentiment qui m'attire vers cette jeune fille ?

Jacques se pencha et lui prit la main en le regardant affectueusement.

— Oui, mon ami. Elle en est digne certainement. Il n'y a que la question de fortune.

Personnellement, elle m'est indifférente. Mon père est d'un tout autre avis, tu le comprends. Mais j'arriverai à obtenir son consentement. Le seul point vraiment sérieux, pour moi, est la colère certaine de cette femme, quand elle apprendra que je demande la main de sa nièce. Déjà je soupçonne qu'elle l'empêche de se rendre chez Mme de Balde et chez toi dans la crainte que nous rencontrerions.

— C'est fort possible. Et... hum ! ce doit être terrible, une chatte jalouse !

Henry dit d'un air soucieux :

— Cette créature est certainement la perfidie même, et complètement dénuée de scrupules. Il faudrait que l'on put agir directement sur le tuteur, sans son intermédiaire, et obtenir de lui qu'il laisse à Mme de Balde jusqu'à notre mariage.

— Ah ! le tuteur !... C'est précisément à

propos de lui que je voulais te montrer la lettre de Guidénil.

Jacques se baissa et ramassa l'enveloppe jaune qui avait glissé à terre. Du geste, avec un sourire ironique, il désigna les débris de papier vert qu'il avait laissés échapper de ses mains et qui s'éparillaient sur le tapis.

— Si la jolie Nadigée voyait cela !... Mon vieux Guidénil ne l'aime pas non plus... Voyons, que je cherche le passage relatif à Rochesauve. Il me donne des nouvelles de Ramilleux, le concierge étant peu habile à tenir la plume. Avec Guidénil, tout le pays y passe. Je connais les décès, les mariages, les naissances, les moindres événements... Ah ! voici !

Jacques se cala dans son fauteuil et commença de lire :

« Après ça, je n'ai plus grand-chose à raconter à M. le marquis. La Sylvie-Noire est inhabitée pour le moment ; il n'y reste qu'une domestique russe, ce grand diable dont la figure ne me revient guère. La lui apercus l'autre jour ; il allait à Rochesauve et est entré là comme chez lui.

« Le vieux monsieur demeure toujours invisible. M. le curé veut tout essayer de voir, la semaine dernière. C'est Bourlatte, le domestique, qui lui ouvrit. Il répondit tout net : « M. le comte a donné l'ordre de ne recevoir personne. » Et comme le prêtre insistait, en disant qu'au contraire, il avait connu M. de Rambures, Bourlatte répliqua, sans quitter son air fariné, somnolent : « Auhofais, peut-être. Mais maintenant, M. le comte a tout à fait changé d'idées ; il veut mourir, sans robe noire près de lui. » Puis, tandis que M. le curé restait là, hésitant, il lui ferma tout doucement la porte au nez.

« Moi, monsieur le marquis, je ne veux pas dire que le vieux monsieur n'a pas réellement donné cet ordre à son domestique. Mais je parierais gros que la dame de la Sylvie-Noire n'est pas étrangère à tout cela. Et je ne suis pas le seul de cet avis, dans le pays. Car on cause pas mal de ça depuis un peu de temps. On dit : « Il y a

peut-être quelque chose de louche, là-dessous... » C'est assez mon avis. Ce malade que personne ne voit plus, ces domestiques presque muets... et puis la sorcière de la Sylvie-Noire, qui, seule, pénètre près de lui... Ça, ce n'est pas clair, et j'ai bien l'impression qu'il y a là quelque vilain manège.

« Il paraît que la dame est à Paris. Peut-être, monsieur le marquis l'a-t-il aperçue ? Pourvu qu'elle n'ait pas jeté le grappin sur M. le duc de Gesvres ! Je me rappelle toujours la façon dont elle le regardait, quand nous l'avons rencontrée, dans la forêt. Ah ! elle ne cachait pas qu'elle lui plaisait énormément ! Ça se comprend ! Mais ces créatures-là, ce n'est bon qu'à faire des malheurs. Et ce serait trop dommage pour M. le duc, qui est si bien, qui a tant de cœur et d'intelligence ! Je serais très heureux que M. le marquis lui présentât tout mon respect, en lui disant que le vieux Guidénil pense bien souvent à lui.

Jacques interrompit sa lecture. Henry, qui l'avait écouté attentivement, en s'adressant à son bureau, dit avec un sourire ému :

— Le vieux brave homme !... Et il a peut-être deviné juste. Ce refus de recevoir sa petite-nièce ne te paraît-il pas singulier de la part du comte ?

— Il pourrait se justifier par un caprice de vieillards, qui n'a peut-être plus sa tête bien libre, ou par une rancune obstinée contre son neveu — rancune se reportant sur l'enfant issu de l'union qui n'avait pas autorisée. Il ne faudrait pas non plus crier aussitôt à la séquestration, à l'isolement, à l'entassement dans une chambre, à l'entassement dans une chambre, à l'entassement dans une chambre, à l'entassement dans une chambre.

— Mlle de Rambures, sans être un chrétien exemplaire, sans pratiquer sa religion, ne se cachait pas d'être resté croyant et d'avoir conservé quelques habi-

tudes religieuses. Mais ceci ne prouverait pas, encore qu'une intrigue quelconque fit ourdis autour de lui... Et quelle sorte d'intrigue ?... Une captation d'héritage ?... La petite fortune de M. de Rambures, serait bien peu de chose pour une femme qui doit avoir de grands appétits, et ne vaudrait vraiment pas la peine de jouer cette grosse partie.

Henry songeait, en écoutant son ami. D'un côté, il écartait, il effaçait sa moustache blonde, qu'il conservait en dépit de la mode américaine à laquelle sacrifiaient la plupart des hommes de son entourage... Et il murmura tout à coup :

— Il faudra bien que j'arrive à le voir, cet oncle mystérieux ! Dès que j'aurai l'assurance que mon père consentira, je pars pour Rochesauve et j'y entre... tu peux être certain que j'y entrerais, et que je verrai l'oncle, et que je l'emmènerai à recevoir sa petite-nièce ! Mme de Rambures a probablement exercé là ses sortilèges, mais je dépasserai son plan, quel qu'il soit. Ce vieillard doit avoir près de lui, à ses derniers moments sa seule parente, un cousin d'origine, et les débris des biens de sa famille doivent revenir à Mlle de Rambures.

Jacques eut un geste approbateur.

— Oui, il serait bon de faire un peu le jour là-dessus. Mais tu ne peux te présenter là-bas et forcer la consigne, qu'en qualité de prétendant à la main de Mlle Yolaine.

— Aussi dois-je attendre... avec quelle impatience, tu le devines ! Si au moins je la voyais comme auparavant ! Mais non, cette femme est entre nous... cette misérable coquette.

Et, du bout du pied, Henry repoussa avec mépris un débris de papier vert ou un débris de lettre, en disant :

— Mlle de Rambures, sans être un chrétien exemplaire, sans pratiquer sa religion, ne se cachait pas d'être resté croyant et d'avoir conservé quelques habi-

tudes religieuses. Mais ceci ne prouverait pas, encore qu'une intrigue quelconque fit ourdis autour de lui... Et quelle sorte d'intrigue ?... Une captation d'héritage ?... La petite fortune de M. de Rambures, serait bien peu de chose pour une femme qui doit avoir de grands appétits, et ne vaudrait vraiment pas la peine de jouer cette grosse partie.

Henry songeait, en écoutant son ami. D'un côté, il écartait, il effaçait sa moustache blonde, qu'il conservait en dépit de la mode américaine à laquelle sacrifiaient la plupart des hommes de son entourage... Et il murmura tout à coup :

— Il faudra bien que j'arrive à le voir, cet oncle mystérieux ! Dès que j'aurai l'assurance que mon père consentira, je pars pour Rochesauve et j'y entre... tu peux être certain que j'y entrerais, et que je verrai l'oncle, et que je l'emmènerai à recevoir sa petite-nièce ! Mme de Rambures a probablement exercé là ses sortilèges, mais je dépasserai son plan, quel qu'il soit. Ce vieillard doit avoir près de lui, à ses derniers moments sa seule parente, un cousin d'origine, et les débris des biens de sa famille doivent revenir à Mlle de Rambures.

Jacques eut un geste approbateur.

— Oui, il serait bon de faire un peu le jour là-dessus. Mais tu ne peux te présenter là-bas et forcer la consigne, qu'en qualité de prétendant à la main de Mlle Yolaine.

— Aussi dois-je attendre... avec quelle impatience, tu le devines ! Si au moins je la voyais comme auparavant ! Mais non, cette femme est entre nous... cette misérable coquette.

Et, du bout du pied, Henry repoussa avec mépris un débris de papier vert ou un débris de lettre, en disant :

— Mlle de Rambures, sans être un chrétien exemplaire, sans pratiquer sa religion, ne se cachait pas d'être resté croyant et d'avoir conservé quelques habi-

« Non loin du bourg de Poiseux, dans un frais vallon, entre deux coteaux, se dresse une roche dans laquelle s'ouvre l'entrée d'une grotte cachée par les feuillus, ombragée jadis de chaque côté par un chêne. Au fond de cette grotte jaillit une source limpide, dont les eaux s'enfoncent presque aussitôt sous terre, pour reparaître de l'autre côté de la colline. Mais, auparavant, elles arrosent de belles prairies et baignent les murs d'un palais merveilleux, bâti d'or et de pierres précieuses : c'est la Fontaine des Fées », leur halte, dans les voyages fréquents qu'elles font, de Lyon à Paris, par une voie souterraine, qui passe dans la grotte, dit la tradition.

« Pendant leur séjour en ce lieu, elles aiment rendre service aux gens du voisinage. Quand un instrument de labourage est usé par le travail de la journée, le paysan s'en vient implorer le secours des bonnes fées et dépose son outillage, en même temps qu'une modeste offrande, à l'entrée de la grotte ; le lendemain, il le retrouve réparé. Mais malheur à l'indiscret qui ose surprendre les fées dans leurs ébats ; elles l'en-

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

Fontaine des Fées

« Notre Nivernais, avec ses grands bois de chênes, ses vallées verdoyantes, ses sources aux eaux limpides, des Fées, était le séjour favori.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES

Ligne de Châteauvaillant à La Guerche

Mise en marche d'un train spécial A. R. entre Saint-Amand-Ville et Le Châtelet, le dimanche 24 août 1924, à l'occasion du concours agricole du Châtelet.

Spécial S. V. L. Ch. :

Saint-Amand-Ville, départ 8 heures ; Saint-Amand-Montbron, départ 8 h. 05 ; Orceaux (arr.), 8 h. 23 ; Marzy, 8 h. 35 ; Tuzéon (arr.), 8 h. 46 ; Lamoury, 8 h. 56 ; Saint-Pierre-les-Bois (arr.), 9 heures ; Le Châtelet, arrivée, 9 h. 08.

Spécial L. Ch. S. V. :

Le Châtelet, départ, 22 heures ; Saint-Pierre-les-Bois (arr.), 22 h. 04 ; Lamoury, 22 h. 16 ; Tuzéon (arr.), 22 h. 16 ; Marzy, 22 h. 28 ; Orceaux (arr.), 22 h. 42 ; Saint-Amand-Montbron, 22 h. 53 ; Saint-Amand-Ville, arrivée, 23 h. 05.

Etude de M^r BELLOCO, notaire à Lormes (Nièvre).

A CEDER DE SUITE
Pour cause de décès

LE GREFFE DE LA JUSTICE DE PAIX DE LORMES

S'adresser pour tous renseignements à M^r BELLOCO, notaire. 14.973

Etude de M^r VIELLEBARON, notaire à Autun.

A remettre de suite pour cause de décès, à Autun.

FONDS DE FORGE CARROSSERIE

Bien achalandé au centre de la ville.

S'adresser à l'Indice. 15.135

Etude de M^r CORNIER, notaire à Vazzy.

VENTE

Aux enchères publiques

Le dimanche 31 août 1924, à 14 heures, à Entrains.

A la maison de retraite de M^r de la Roche-Beaucourt.

Par le ministère du dit M^r Cornier, notaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Clamecy, le 18 juillet 1924, à la requête de :

M. Clovis Mignier, tailleur d'habits, demeurant à Pavilly-sur-Bois (Nièvre).

M. Benoît Michel, retraité, et Mme Anne-Marie Mignier, son épouse, de lui décédé assistée et autorisée, demeurant ensemble à Ville-Langis (Nièvre).

M. Mignier et Mme Michel ayant agi en qualité d'administrateurs de la société dévolue à la ligne industrielle de M^r Louis Briffant, leur cousin, rentière, demeurant à Vazzy, décédé à Entrains le 6 octobre 1923, veuve de M. Gaston Briffant.

Il sera procédé, à la requête des sus-nommés, que de M. Léon Gustave Martin, notaire à Entrains, commis par le jugement sus-cité, pour représenter les héritiers et créanciers de ladite Mme Briffant.

Le dimanche 31 août 1924, à 14 heures, à Entrains, au domicile sus-indiqué.

Par le ministère de M^r Cornier, notaire à Vazzy.

A la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de ladite Mme Briffant, et notamment savoir :

Lit, literie, armoire, table, chaises, canapé, divan, poêle, garde-robe, glace, tables de nuit, de toilette et à ouvrage, draps de lit, linge de corps et de ménage et objets divers.

An comptant, quinze centimes en sus par franc.

S'adresser audit M^r CORNIER, notaire à Vazzy.

Etude de M^r Jules-Étienne CORNIER, notaire au dit lieu, soussigné.

L'an mil neuf cent vingt-quatre, le vingt-deux août.

Pour plaider : CORNIER 15.679

Etude de M^r Louis ROUGEYRON, notaire à Léré (Cher).

A VENDRE A L'AMIABLE

Belle Maison Bourgeoise

sise à Léré (Cher), 3 heures de Paris, composée :

A rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, petit salon, grand salon, cuisine, office, buanderie, lingerie et chambres à coucher.

Au premier étage : vastes chambres à coucher.

Cave voûtée sous toute la maison.

Communs : chambres et logement de concierge.

Pontons, remise, garage autos, serre, chenil.

Parc, glacière, jardin d'agrément et jardin potager avec ornement et pompe élévatrice, vignes.

Le tout d'une contenance d'environ 1 hectare 30 ares.

Jouissance 1^{re} novembre 1923.

Le pays est situé à 1,500 mètres de la Loire et est pourvu de l'éclairage électrique (Edison).

Service automobile dans toute la région.

S'adresser pour tous renseignements à M^r ROUGEYRON, notaire.

Et pour traiter à M. Joseph SALLE, expert, à Savigny-en-Sancerre. 15.530

A VENDRE A L'AMIABLE

En bloc, par lots ou en détail

La Belle Propriété d'Ougny

située commune d'Ougny, à 2 km. de la gare de Tamnay-Châtillon et à 5 km. de Châtillon-en-Bazois.

Comprend : maison de maître, composée de :

A rez-de-chaussée : salon, bureau, salle à manger, cuisine, office, lingerie et chambre.

Au 1^{er} étage : 4 chambres de maître avec cabinets de toilette, chambres de domestiques et greniers.

Cave sous toute la maison.

Parc, jardin potager, parc et bois, attenant, de la contenance de 10 hectares.

La réserve comprend une embouche de 16 hectares et 2 hectares de prés.

LE DOMAINE D'OUIGNY

d'une contenance de 63 hectares environ, dont 48 hectares de prés de première qualité.

La propriété est traversée par une rivière.

Comprend en jouissance réelle au 1^{er} novembre prochain pour la maison de maître et la réserve et par la perception des fermages pour le domaine.

FACILITES DE PAIEMENT

Il sera perçu 5 % en sus des prix

Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser :

A M. JAILLET, 43, rue La Fayette, à Nevers (Tél. 674), qui se rendra sur place à toute demande des amateurs.

Et à M^r BERNARD LEVY et Fils, 24, rue de Courcelles, à Paris (Tél. Inter-Élysées 61). 15.830

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

AGENCE LACROIX

22, rue du Commerce, 22

25^e année - BOURGES - Téléphone 89

A CEDER DANS LA REGION

HOTEL-CAFE, gros canton, aff. 40.000, dont 2/3 buv. et chamb. Bail 9 a. Loy. 12.000. P. 70.000 à 80.000.

BOUCHERIE, gros canton, aff. 30.000 à 35.000. P. 25.000.

BOULANGERIE, aff. 7 qx, beaux issues, mat. neuf, beau logt. Bail 9 a. Loy. 800 fr. P. 15.000.

EPICERIE FINE, gde. ville, aff. 141.000, en progrès. Bail 9 a. Loy. 2.400. P. 47.000.

MODÈS-BONNE, Préf. Aff. 40.000, facile à augmenter. Loy. 1.400, tenue 32 ans. P. 25.000.

HOTEL-REST., Préf. Aff. 200 fr. p. j. Plein centre ville, bail 9 a. Loy. 2.500, avec 50.000 cpt.

CHAUSSURES et GALOCHES, gde. ville. Aff. 65.000. Bail 11 a. Loy. 1.800. P. 25.000.

AUTOS-CYCLES, gros canton, tenue depuis 15 a. Bail 9 a. Loy. 500 fr. à voir sur place, avec 35.000 cpt. 3705

Tous renseignements GRATUITS. 15.677

Nombreux autres fonds au répertoire.

Etude de M^r DURIN, notaire, à Podugues-Évry (Nièvre).

A VENDRE

En bloc ou en détail

UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Chevigny, commune de Germigny-sur-Loire, appartenant à Madame veuve Couvet, consistant en :

1. Maison d'habitation, jardin et terres, contenant 6 ares environ.

2. Dix parcelles de terres, prés et vignes, contenant ensemble 50 ares environ.

S'adresser à M^r DURIN, notaire à Podugues-Évry. 15.461

Etude de M^r LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour (Nièvre).

Salvant acte reçu par M^r Laforge, notaire à Cercy-la-Tour, le six août mil neuf cent vingt-quatre, enregistré à Tours, le lendemain, folio 119, case 680, par M^r Fiches receveur qui a reçu double et vinge deux francs quatre-vingt centimes et a signé :

M. Fernand-Louis LEGER, propriétaire et commerçant, époux de Madame Marie-Louise BOUTILLON, demeurant à Cercy-la-Tour, ayant agi au nom et comme chef de la communauté de biens réduite aux acquêts existant entre lui et son épouse, aux termes de leur contrat de mariage, reçu par M^r M. Laforge, alors suppléant de M^r Bouchard, notaire à Cercy-la-Tour, le vingt-un février mil neuf cent vingt.

A cet acte ont été joints deux francs quatre-vingt centimes et a signé :

M. Mathias, acquéreur, a transféré les éléments ci-dessus, rue Saint-Jacques, n° 414, à la prise de possession.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par M. SERVAIRE, directeur de l'Agence Populaire, 1, place Jean-Desvaux, à Nevers, au domicile à cet effet dans les dix jours qui suivront la publication de la présente insertion.

Pour deuxième avis : Signé : MATHIAS

Etude de M^r LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour (Nièvre).

Salvant acte reçu par M^r Laforge, notaire à Cercy-la-Tour, le six août mil neuf cent vingt-quatre, enregistré à Tours, le lendemain, folio 119, case 680, par M^r Fiches receveur qui a reçu double et vinge deux francs quatre-vingt centimes et a signé :

M. Fernand-Louis LEGER, propriétaire et commerçant, époux de Madame Marie-Louise BOUTILLON, demeurant à Cercy-la-Tour, ayant agi au nom et comme chef de la communauté de biens réduite aux acquêts existant entre lui et son épouse, aux termes de leur contrat de mariage, reçu par M^r M. Laforge, alors suppléant de M^r Bouchard, notaire à Cercy-la-Tour, le vingt-un février mil neuf cent vingt.

A cet acte ont été joints deux francs quatre-vingt centimes et a signé :

M. Mathias, acquéreur, a transféré les éléments ci-dessus, rue Saint-Jacques, n° 414, à la prise de possession.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par M. SERVAIRE, directeur de l'Agence Populaire, 1, place Jean-Desvaux, à Nevers, au domicile à cet effet dans les dix jours qui suivront la publication de la présente insertion.

Pour deuxième avis : Signé : MATHIAS

Etude de M^r LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour (Nièvre).

Salvant acte reçu par M^r Laforge, notaire à Cercy-la-Tour, le six août mil neuf cent vingt-quatre, enregistré à Tours, le lendemain, folio 119, case 680, par M^r Fiches receveur qui a reçu double et vinge deux francs quatre-vingt centimes et a signé :

M. Fernand-Louis LEGER, propriétaire et commerçant, époux de Madame Marie-Louise BOUTILLON, demeurant à Cercy-la-Tour, ayant agi au nom et comme chef de la communauté de biens réduite aux acquêts existant entre lui et son épouse, aux termes de leur contrat de mariage, reçu par M^r M. Laforge, alors suppléant de M^r Bouchard, notaire à Cercy-la-Tour, le vingt-un février mil neuf cent vingt.

A cet acte ont été joints deux francs quatre-vingt centimes et a signé :

M. Mathias, acquéreur, a transféré les éléments ci-dessus, rue Saint-Jacques, n° 414, à la prise de possession.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par M. SERVAIRE, directeur de l'Agence Populaire, 1, place Jean-Desvaux, à Nevers, au domicile à cet effet dans les dix jours qui suivront la publication de la présente insertion.

Pour deuxième avis : Signé : MATHIAS

Etude de M^r LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour (Nièvre).

Salvant acte reçu par M^r Laforge, notaire à Cercy-la-Tour, le six août mil neuf cent vingt-quatre, enregistré à Tours, le lendemain, folio 119, case 680, par M^r Fiches receveur qui a reçu double et vinge deux francs quatre-vingt centimes et a signé :

M. Fernand-Louis LEGER, propriétaire et commerçant, époux de Madame Marie-Louise BOUTILLON, demeurant à Cercy-la-Tour, ayant agi au nom et comme chef de la communauté de biens réduite aux acquêts existant entre lui et son épouse, aux termes de leur contrat de mariage, reçu par M^r M. Laforge, alors suppléant de M^r Bouchard, notaire à Cercy-la-Tour, le vingt-un février mil neuf cent vingt.